20e ANNÉE — 1871

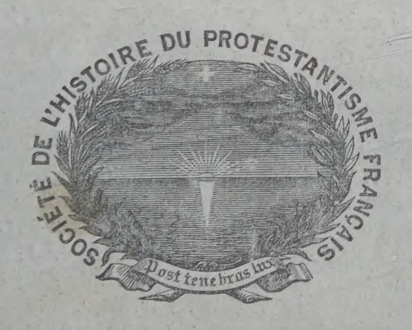
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Sixième Année

N° 11. 15 Novembre 1871



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
33, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).
PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = **LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1871

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ÉMILE PERROT

BIOGRAPHIE DES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORME [1]

Un douloureux sujet s'impose à l'historien des premiers jours de la rénovation religieuse du XVI[e] siècle. Nous devons rapporter ce que Perrot écrit à Farel au sujet de la sainte cène et des déplorables dissentiments qui avaient éclaté sur ce point entre les réformés. Ce sera un moyen de mieux connaître son caractère et la nature de sa piété : « Vous passez, dit-il, à la question du pain et du vin. Nous sommes, pour la plupart, fort affligés de ce que tous les évangéliques ne sont pas d'accord à cet égard; d'autant plus que les Ecritures, invoquées par les deux partis, laissent la question indécise. Nous ne regardons pas aux hommes; nous sommes toujours prêts à préférer l'Ecriture à qui que ce soit : il est vrai que des deux côtés on semble s'appuyer sur elle. Toutefois, sur le point capital, à savoir la rédemption par Jésus-

(1) Voir le *Bulletin* de septembre, p. 401.

Christ, ni eux (les partisans de Luther), ni nous, ne sommes en désaccord. Si j'avais le temps et que j'eusse à ma disposition des livres sur cette matière, j'étudierais la question avec le plus grand soin. Cette facilité me sera donnée une autre fois sans doute : les livres aident beaucoup à l'intelligence des Ecritures, et je pense que vous êtes de mon avis (1). »

Cette lettre est du 6 janvier 1529. Les dissensions sur la sainte cène avaient commencé en décembre 1524. Il y avait donc plus de quatre ans qu'on discutait, et aussi, hélas! qu'on se disputait et qu'on s'injuriait de part et d'autre. — Qui donc aujourd'hui n'éprouverait sur ce point les sentiments de tristesse qui remplissaient le cœur d'Emile Perrot? Comment ne pas déplorer la fermeté obstinée avec laquelle Luther a défendu son dogme de la présence réelle dans le pain et le vin de la communion? Loin de nous, sans doute, la pensée de lui jeter la pierre. Cette défaillance sur ce point spécial ne nous fait pas oublier les grandes choses qu'il a accomplies dans l'Eglise, en prenant la Parole de Dieu comme autorité unique et suprême. Il a posé le principe de l'affranchissement des consciences; c'était là l'essentiel : c'est à nous à tirer de ce principe les conséquences qui en découlent, dussions-nous formuler autrement que lui les faits moraux relatifs au salut. Ce vaillant et hardi lutteur a jeté bas tant de superstitions et d'erreurs, qu'on ne peut lui en vouloir si sa main fatiguée a faibli dans cette œuvre d'épuration. Il était, d'ailleurs, à ce moment, effrayé des conséquences que les anabaptistes et les paysans révoltés de la Souabe et de l'Alsace tiraient, à tort ou à raison, de la révolution religieuse qu'il avait provoquée, et il s'arrêta brusquement dans cette voie de progrès qu'il avait si héroïquement ouverte : il ne fit pas un pas de plus; il posa la borne juste au point où il en était arrivé lui-même, et il ne permit pas que cette borne fût dépassée par les autres. Il a cru, et de très-bonne foi, que s'il abandonnait ce dogme,

(1) « ..... Sed tu ab hac quæstione ad aliam, *panis et vini,* transis; de qua.., plerique *cruciamur,* etc. » *Corr. des Réf.,* t. II, p. 166.

Jésus-Christ lui-même lui échappait, et avec Jésus-Christ le salut, et il s'attacha invinciblement au sens littéral des paroles du Seigneur : *Ceci est mon corps.* Nous comprenons que dans une telle disposition d'esprit il n'ait voulu rien céder. Mais la douleur de l'évangélique et charitable Perrot n'en est pas moins légitime, et il nous est doux de la lui voir épancher dans le sein de son maître et ami Farel. Il est *navré* de ces tristes débats ; *cruciamur*, dit-il. Et nous pouvons en être encore plus navrés que lui, si possible ; car il ne faisait qu'entrevoir avec son cœur de chrétien les malheurs dont ces dissentiments pouvaient être la source, tandis que l'histoire, en se déroulant devant nous depuis trois siècles, nous a appris combien désastreuses ont été les conséquences de ces divisions, pour l'Allemagne et pour la France.

Les évangéliques français, comme ceux de Strasbourg, de Bâle et de la Suisse, interprétaient dans un sens plus spirituel les paroles de Jésus-Christ. Pour eux, ils ne voyaient dans la sainte cène qu'un mémorial de la mort du Seigneur, et dans les éléments consacrés qu'un symbole de sa présence. Farel, en particulier, était très-net et parfaitement arrêté sur ce point, et il ne comprenait pas qu'on se disputât pour si peu. Esprit éminemment religieux et pratique, il avait saisi le christianisme par le cœur et tenait avant tout à ce qu'on le traduisît par la vie. Cette question de la cène était pour lui une question *du pain et de vin*, comme nous le voyons par la lettre de Perrot. Il écrivait à Zwingle (23 juillet 1528) : « Je vous salue, homme de Dieu, efforcez-vous, avec la grâce de Dieu qui est en vous, de rendre l'Eglise toujours plus resplendissante, et que *Christ la délivre de toute vaine dispute d'eau et de chair*, afin que pleinement affranchie elle soit fondée sur le Christ seul (1) ! » « Quand le Seigneur nous ouvrira le ciel, dit-il à Capiton, on ne se disputera pas tant à propos de pain et d'eau : se disputer là-dessus, c'est comme

(1) « Semper clariorem redde Ecclesiam..., ut plane libera *uni innitatur Christo!* » *Corr. des Réf.*, t. II, p. 150.

si l'on s'arrachait quelques brins d'herbe après que le siége est levé et qu'on peut se procurer des aliments (1). »

L'opinion de Farel se trouve clairement formulée dans une lettre qu'il écrivit, en 1528 ou 1529, à Martin Hanoier, natif d'Augsbourg, qui avait subi jusqu'à un certain point l'influence des doctrines réformées. Celui-ci avait accusé un de leurs amis communs nommé Hugues (probablement Hugues de Loës, citoyen d'Aigle), de s'être laissé entraîner dans la « maudite secte luthérienne. » — « Plût à Dieu, répond Farel, que vous en fussiez aussi éloigné que lui! Sachez donc que nous repoussons les interprétations charnelles de Luther (en latin : *Luterum carnalem*). Nous ne l'approuvons que lorsque ses opinions sont conformes à l'Ecriture sainte, car c'est là, à la source de la clarté céleste, que nous puisons notre foi (2). » Un peu plus loin : « Nous n'avons pas à défendre Luther ou ses dogmes : il a son juge par lequel il est condamné ou justifié. Nous lisons ses écrits avec discernement, éprouvant les esprits, pour savoir s'ils sont de Dieu. Là où il prêche la gloire de Dieu et le Christ crucifié pour nous, élevé à la droite du Père; là où il enseigne qu'il faut avoir une pleine confiance dans le Père par le Fils, qu'il faut prier pour recevoir l'Esprit qui tourne nos cœurs vers Dieu, qu'il faut aimer notre prochain à cause de Dieu, nous l'écoutons et nous le recevons. Mais s'il écrit quelque chose qui soit contre, nous le repoussons (3). » Voilà, encore une fois, le vrai principe protestant. Aussi Farel se sépare-t-il nettement de Luther sur l'article de la cène; et il développe cette pensée qu'en célébrant la sainte Eucharistie, nous professons, conformément aux Ecritures, le dévouement au prochain, l'union spirituelle avec Christ, l'expiation des péchés par son sang et la certitude de posséder en Lui la vie éternelle. Il conclut ainsi : « Ne cherchez pas la présence corporelle de

(1) « Cum Dominus cœlum aperuerit non tanta erit super aqua et pane contentio, etc. » *Corr. des Réf.*, t. II, p. 180.
(2) *Ibidem*, t. II, p. 81.
(3) « Nostrum non est Luterum hominem aut sua dogmata tueri, etc. »

Christ, ou de tout autre, mais uniquement la Parole de Dieu, sa vertu et sa puissance divine, qui guérit toutes les maladies de l'âme, sanctifie et rend heureux par la foi (1). »

Et cette façon toute spirituelle de concevoir la cène n'était pas récente chez Farel. Il n'eut pas à attendre, comme François Lambert, d'Avignon, que les arguments de Zwingle au colloque de Marbourg lui eussent ouvert les yeux. Dans une lettre qu'il avait écrite en octobre 1525 à Jean Pomeranus, à Wittemberg, il avait exprimé peut-être plus vivement encore son sentiment à cet égard (2). Tous les évangéliques de France partageaient ses sentiments, et ils étaient, comme lui et son élève Perrot, profondément troublés de ces divisions intestines. « A peine puis-je dire, s'écrie Gérard Roussel, combien je suis malheureux des dissentiments qui se sont élevés naguère. Contentons-nous de prêcher Christ et le vrai usage des sacrements (3). » Vœu plein de sagesse et malheureusement trop peu entendu!

Les pasteurs de Strasbourg tentèrent une démarche auprès de Luther (octobre 1525); mais celui-ci ne voulut entendre à aucun accommodement : « Après tout, disait-il, il faut que les uns on les autres nous soyons des ministres de Satan, eux, ou nous..... Que chacun donc agisse librement de son côté..... Quel alliance peut-il y avoir entre Christ et Bélial (4)? » Il faut convenir que Luther a fait habituellement des citations plus heureuses des saints écrits.

Après cette digression, il nous est plus facile peut-être de comprendre le sentiment qui faisait dire à notre Emile Perrot qu'il voyait avec une profonde douleur ces divisions entre les évangéliques. Telles furent les pensées qui l'animèrent jusqu'à ses derniers jours.

(1) « Non quæras Christi corpoream præsentiam..., sed tantum Dei verbum, etc. » *Ibidem*, p. 88.
(2) « Quid, quæso, digladiamur pro panis frustulo, cum suum nobis dederit Filium?... » *Ibidem*, t. I, p. 394.
(3) « Quantum mihi displiceat dissentio nuper orta, vix effari possum. » *Ibidem*, t. I, p. 460.
(4) *Ibidem*, t. I, p. 473, note 8.

Mais revenons à son séjour en Italie. Avant de se rendre à Padoue, Perrot fit un voyage à Rome avec Jean de Hangest, le jeune évêque de Noyon, qui avait été son condisciple et celui de Bunel, et qui voyageait alors en Italie pour son instruction (1). Là, comme ailleurs, il laissa des amis qui, deux ou trois ans plus tard, demandaient avec empressement de ses nouvelles à Bunel, quand celui-ci alla passer quelques jours dans cette ville (2).

A la fin de 1530, il est à Padoue, et il a avec lui un jeune Français, nommé Louis, qui est arrivé récemment de France pour étudier dans cette université sous la direction de Perrot (3). Et c'est à ce moment que la correspondance avec Bunel prend plus de régularité et d'intérêt. Celui-ci se réjouit de la promesse que lui fait Perrot de lui écrire fréquemment, car il le tient non-seulement pour un savant, mais encore pour un homme pieux (4).

Pierre Bunel était catholique et resta catholique. Il applique, en effet, au mouvement religieux qui s'est produit en Allemagne les noms de *poison* et de *peste;* mais il déclare que « cette maladie dangereuse et invétérée » ne vient que de « la corruption inouïe qui règne dans le monde, » et que « le seul moyen de la guérir, c'est de revenir aux règles austères de l'antique discipline (5). » Ces paroles se trouvent dans une lettre adressée à un autre correspondant que Perrot. Et comme nous n'avons rien trouvé de précis sur ce sujet dans les lettres de Bunel à son ami, il faut supposer qu'ils évitaient de toucher à ces matières délicates sur lesquelles ils n'auraient pas été pleinement d'accord. Tout au plus pou-

(1) « Gallus... qui te una cum Noviodunensi Romæ vidit. » *Bunelli Epist.* V, 30 septembre 1531.

(2) *Bunelli Epist.* XIX, XX (11 juin 1532).

(3) « Quam vellem esse Patavii, ut cum Ludovico tuo, quem venisse audio, de rebus Gallicis perscriberes. » *Ibidem, Epist.* IV. Venitiis. Pridie Calend. Decemb. (30 novembre 1530.)

(4) « ..... Tu homo non solum doctus, verum etiam, quod certo scio, pius..... » *Ibidem, Epist.* III, 23 novembre 1530.

(5) « ..... Nostri corruptissimi mores, summaque negligentia hanc *pestem* nobis invexerunt, etc. » *Bunelli Epist.*, p. 64. *Epist.* Francisco Selvæ — à François de Selve.

vaient-ils continuer par écrit et d'une manière générale ces conversations pieuses qui faisaient leurs délices, nous l'avons vu, quand ils étaient ensemble à Toulouse.

Leurs études, tel est le sujet ordinaire de leurs entretiens. Il y a du charme à suivre leur échange de confidences à ce sujet. En ces jours de renaissance littéraire, Bunel lit Démosthène avec Lazare de Baïf, ambassadeur de France à Venise, et il parle avec émotion de l'aimable condescendance dont il est honoré à cet égard par le noble diplomate. Ils sont convenus qu'à la première heure de la nuit (on était à la fin de novembre), pendant que l'ambassadeur se préparait au repas du soir par une douce promenade, Bunel lirait le grand orateur d'Athènes, et que de Baïf expliquerait le grec et le commenterait, si besoin était : c'était comme une agréable distraction aux graves préoccupations de sa charge. Ils ont déjà lu les *Olynthiennes*, et ils prendront plus tard *le Procès de l'ambassade* (1). Perrot, de son côté, suit les leçons de Lazare Bonamico. Ce professeur, qu'Erasme appelait « un des plus illustres héros de la république des lettres, » enseignait avec éclat à l'académie de Padoue et communiquait le feu sacré autour de lui. Extrêmement aimé et estimé par les hommes les plus savants de son siècle, il exerçait en Italie une véritable royauté, la royauté du savoir. Il disait quelquefois qu'il aimerait mieux parler comme Cicéron, que d'être pape, et qu'il aurait préféré l'éloquence de ce grand orateur à l'empire d'Auguste (2). Les deux amis voudraient en quelque sorte surprendre les secrets de l'éloquence de ce célèbre professeur. Perrot sans doute l'a interrogé sur ce point, mais Bonamico a fait le mystérieux. Eh bien ! lui répond Bunel, nous y suppléerons par une étude plus attentive des auteurs (3).

L'amitié qui les unissait leur faisait de temps à autre fran-

(1) *Ibidem, Epist.* III, 23 novembre 1530.

(2) Voir *les Eloges des Hommes savans,* tirez de l'Histoire de M. de Thou, par *Antoine Teissier,* t. I, 4e édit. revue. Leyde, 1715, p. 126-8.

(3) « Lazarum non velle sua mysteria proferre, fero ut debeo... » *Epist.* XII, p. 19. II Calend. Januar. (31 décembre 1530.)

chir la distance, peu considérable du reste, qui sépare les deux villes italiennes. Perrot allait donc à Venise et Bunel à Padoue. Ils avaient à se dire bien des choses intimes qu'il aurait été imprudent de confier au papier : les porteurs n'étaient pas toujours sûrs, et le secret des correspondances n'était pas inviolablement gardé. Nous trouvons dans les épîtres de Bunel des allusions à ces visites réciproques (1).

A l'université de Padoue, Perrot fut la cause innocente d'une rixe entre étudiants : un de leurs amis reçut deux blessures. Mais cette lutte sanglante ne fut pas amenée par quelque dissentiment de religion : elle fut causée plutôt par quelque rivalité de nationalité, comme cela arrivait si souvent au moyen âge dans toutes les universités. Toutefois Bunel conseille à son ami de partir; et, en vrai cicéronien qu'il était, il appuie son avis de l'exemple de Cicéron (2). Perrot, qui était un homme de paix, suivit le conseil de son ami. Aussi bien, il ne demandait pas mieux que de vivre tranquille et de pouvoir se livrer sans distraction à ses études favorites. Il se retira donc à Marostica, petite ville de Lombardie, dans la province de Vicence, près de Bassano. Il n'y était pas seul, du reste : il avait avec lui deux autres Français, Louis et François, et plus tard un certain Paul de Toulouse, qui avait demandé d'étudier près de lui pour suivre ses conseils (3).

Dans sa solitude de Marostica, Perrot était souvent par le cœur avec ses amis de France, et il désirait ardemment savoir de leurs nouvelles. Il supplia Bunel de lui en donner. Il voudrait que celui-ci interrogeât un homme de cour sur tous ces mystères de la politique. Mais Bunel se défend de commettre une si grande indiscrétion. Il s'agit d'affaires de trop grande importance : on les disait à peine à l'oreille; aussi, ne peut-on pas les écrire dans des lettres qui peuvent être interceptées (4).

Il dut rester deux ou trois ans à Marostica. Et il s'adonna

(1) *Epist.* VIII, VI, X, XXII, XXI, XXIII.
(2) *Ibidem, Epist.* X (1531).
(3) *Bunelli Epist.* V, XIX, XX.
(4) *Ibidem, Epist.* XVII. Ad XII Calend. Aug. 21 juillet (1531).

au travail avec tant d'ardeur qu'il tomba sérieusement malade. Il faut lire les lignes pleines de sollicitude et de tendresse que Bunel lui écrit à ce moment, et les affectueux reproches qu'il ne lui ménage point au sujet de son excès d'application : « De grâce, mon cher Emile, lui dit-il, que veux-tu? Pourquoi te tuer? Pourquoi n'as-tu aucun souci de ta santé? Il faut sans doute se livrer sérieusement au travail; mais il faut aussi veiller à ce que tu puisses étudier aussi longtemps que possible. Je me souviens qu'autrefois je t'ai écrit dans ce sens : vois donc si, en voulant trop te presser, tu ne t'exposes pas à tomber sans espoir de relèvement (1). »

Aussi bien, la manière dont il étudiait le droit exigeait un travail considérable et devait amener de grandes fatigues. Il faisait de la science pure et s'efforçait d'en pénétrer les profondeurs. Il paraît même que quelques ignorants désapprouvaient cette méthode très-difficile et très-longue : « Ne te laisse pas émouvoir par leurs clameurs, lui écrit Bunel, poursuis jusqu'au bout ton plan d'études. Il suffit que ces imbéciles désapprouvent, pour que de mon côté j'applaudisse. Ces marchands de droit ou plutôt de procès cherchent avant tout à gagner de l'argent; le chemin qui ne conduit pas directement aux écus leur paraît un chemin sans issue..... Mais toi, tu te proposes un but plus noble..... Or, sans que tu le recherches, tu retireras de ta manière d'étudier une gloire immortelle. Tu n'as pas besoin de mes exhortations, car je sais que personne n'est plus persévérant que toi; tu es d'ailleurs trop avancé dans cette voie où tu es entré de toi-même et sans que personne t'y poussât et te servît de guide, pour qu'il te fût honorable de t'en retirer aujourd'hui (2). »

Durant sa maladie, Perrot a pensé à retourner en France, mais il voudrait auparavant terminer la lecture des cinquante livres des Pandectes; il consulte son ami sur ce point, et Bunel

(1) « Amabo te, mi Æmili, quid tibi vis? cur te essecas?... » *Ibidem, Epist.* V, 30 septembre 1531.

(2) Tu modo, qua ratione jus civile tractare instituisti, eamdem ad extremum tene..., etc. » *Ibidem, Epist.* XV, 29 janvier 1531.

lui répond qu'il trouvera aisément dans sa patrie bien des villages d'un climat aussi salubre que ceux de l'Italie et d'une tranquillité plus grande, où il pourra se livrer tout entier et sans péril à ses chères études (1).

Toutefois, Perrot ne quitta l'Italie que dans les premiers mois de 1533. Avant de partir, et comme pour couronner ses études, il se fit recevoir docteur. Et d'après le témoignage de son ami, ce fut aux applaudissements des Italiens qui élevaient jusqu'au ciel sa science dans le droit civil. Bunel lui envoie de chaudes félicitations, et il regrette beaucoup de n'avoir pas été là pour assister à son triomphe (2).

En partant d'Italie, Perrot dut se diriger du côté de Lyon, où ses livres le rejoignirent. Il est certain qu'il était dans cette ville en 1533. Dans une lettre subséquente, son ami lui dit : « Quand tu seras arrivé à Lyon (3). » C'est là, en effet, qu'il publia son premier ouvrage, sur un point spécial de jurisprudence (4). Cet ouvrage, qui sortit des presses de Sébastien Gryphe, le mit d'emblée au rang des jurisconsultes les plus distingués de l'époque.

Dès ce moment, nous le perdrons à peu près complétement de vue. Sa correspondance cessa avec Bunel, nous voulons dire qu'aucune lettre de celui-ci, écrite après 1533, ne nous a été conservée. Bunel lui-même dut quitter l'Italie bientôt après le départ de Perrot. Il ne voit pas, dit-il, pourquoi ni dans quel endroit de ce pays il resterait. Il pense donc à retourner en France avec l'ambassadeur, non point pour se produire à la cour, mais pour trouver à Paris quelque coin où il puisse se cacher. Et il compte pour cela sur l'aide de son ami.

De ces derniers mots on pourrait induire que Perrot devait aller à Paris, après un séjour plus ou moins prolongé à Lyon.

(1) *Ibidem, Epist.* V.

(2) « ..... Tuam in jure civili eruditionem in cœlum extollentibus..... » *Ibidem, Epist.* XX, p. 32. 11 juin 1532.

(3) *Ibidem, Epist.* XXI, p. 35. Cette lettre n'a point de date, mais elle doit être de l'été de 1532.

(4) Quum Lugdunum veneris..... » *Epist.* XXIII, p. 39. Cette lettre n'est point datée non plus ; mais elle doit être du second semestre de 1532, ou du commencement de 1533.

Mais nous sommes réduit aux conjectures, et nous devons nous arrêter discrètement là où les documents nous font défaut.

Au moment de nous séparer du célèbre humaniste dont les lettres nous ont fourni de précieux renseignements biographiques sur Perrot, il est juste que nous disions un mot de lui : ce mot sera un éloge. — Il mourut à Turin, en 1546, à l'âge de quarante-sept ans; et le Vénitien Paul Manuce, qui l'avait vu à Venise pendant quatre ans et qui avait été en intime relation avec lui par suite de leur conformité de goûts littéraires, rend un hommage bien senti à la parfaite pureté de ses mœurs. Il écrit à Gui du Faur, à Padoue : « Il a cultivé toutes les vertus qui sont dignes d'un philosophe et d'un chrétien, mais surtout la continence. Par elle il a triomphé complétement et triomphé alors qu'il était adolescent, à l'âge où la volupté exerce sur les autres un empire absolu..... La fin de la vie, qui doit être, comme dans le dernier acte de la tragédie, la partie la plus parfaite, a été chez lui héroïque et presque divine, d'après ce qui me revient..... Dès qu'il apercevait un vice, dit-il encore, il le censurait sans pitié (1). Il avait l'habitude de distinguer les hommes, non par leur fortune, mais par leur moralité. » On comprend que Perrot ait été digne de l'affection d'un tel homme. Leurs rapports sont une page intéressante des amitiés qu'inspira la renaissance.

CHARLES DARDIER.

(La fin au prochain numéro.)

(1). « ..... Ubi vitium noscat, censor acerrimus..... » Pauli Manutii *epistolarum* libri XII. Edit. de Leipsick, 1681. *Epist.* VI, p. 24. Vido Fabro Patavium. IV. Cal. Decemb. 1546 (28 novembre).

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

PETIT DIALOGUE

D'UN CONSOLATEUR CONSOLANT L'ÉGLISE EN SES AFFLICTIONS TIRÉ DU PSEAUME CXXIX, PAR PIERRE DU VAL (1)

A Monsieur le Rédacteur du BULLETIN.

Amsterdam, le 21 septembre 1871.

Monsieur,

C'est avec une vive joie que j'ai vu reparaître le *Bulletin* de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, que j'étais habitué depuis tant d'années à recevoir chaque mois, et que chaque mois j'attendais avec une nouvelle impatience. Permettez-moi de vous en exprimer ma sincère reconnaissance.

Permettez-moi en même temps de vous soumettre une nouvelle conjecture que m'a suggérée la lecture de l'excellent « *Petit Dialogue d'un Consolateur de l'Eglise,* » que vous avez eu l'heureuse idée de republier, et de la note dont vous l'accompagnez à la page 418. Vous dites dans cette note : « On en vient insensiblement à se demander si Pierre Du Val, l'auteur du *Petit Dialogue*, est bien le même que Pierre Duval, évêque de Séez. » Et vous avez raison; car chaque ligne de cet excellent petit écrit atteste qu'il n'a pas pu avoir pour auteur un évêque timide, qui n'aurait pas eu le courage ou la loyauté d'abandonner la charge qu'il occupait dans une Eglise qu'il juge si sévèrement, et le fait que l'auteur signe son livre de son nom, « Pierre Du Val, » achève de prouver que ce n'est pas l'évêque de Séez. S'il avait eu le courage de *signer* un livre pareil, il aurait eu aussi celui de quitter sa charge, à supposer qu'on lui eût laissé la faculté de le faire volontairement.

Mais si ce n'est pas l'évêque, qui est-ce?... Dans la liste des hérétiques ajournés par les gens du roi, en 1534 (*Bulletin*, XI, p. 253), se trouve un « *Me Pierre Du Val,* » désigné comme « trésorier des menus plaisirs. » N'a-t-il pas pu fuir de Paris, aller étudier et devenir pasteur,

(1) Voir le *Bulletin* d'août et de septembre derniers, p. 354 et 417.

comme plusieurs de ses compagnons, Thomas Barbarin, Gaspard Carmel, et d'autres peut-être?...

En 1554, l'Eglise française d'Emden, dans la Frise orientale, avait pour pasteur maistre Pierre Du Val, ami de Jean-A. Lasco, et surtout de François Perrucel, dit de la Rivière, avec lequel il entretenait une correspondance assez fréquente. Le 29 septembre 1554, Perrucel lui écrit d'Anvers une lettre de dix pages, pour se justifier de l'accusation dont on le chargeait d'être devenu « luthérien. » — Le 12 décembre 1555, l'Eglise d'Emden écrit à Perrucel pour le supplier de venir à Emden « pour estre collegue et compagnon de M. Pierre Du Val au ministere de la parolle, d'autant qu'une Eglise nayant qu'un ministre de la parolle est souvent destituée de ses consolations, survenant quelque maladie ou autre empeschement, ainsi quil nous est en advenu une fois, si qu'a la longue un ministre seul ne peut pas longuement durer sans soulagement. » — Perrucel n'accepta pas cette vocation; mais sur les instances de Calvin, il se rendit à Francfort, comme vous le savez. — Pierre Du Val mourut à Emden dans l'été de 1558. Le 4 août 1558, les pasteurs et anciens de l'Eglise d'Anvers écrivirent à l'Eglise française d'Emden une lettre de condoléance à l'occasion de cette mort, et lui envoyèrent un d'entre eux pour y prêcher « pour quelque temps au furnissement du defuncq. »

Voilà, Monsieur, ce que m'apprennent des pièces authentiques que j'ai en mains. Ce n'est pas encore la preuve que le pasteur d'Emden eût été l'auteur du *Petit Dialogue.* Pourtant la chose me paraît assez probable. Du reste, j'ai écrit, il y a deux jours, à M. H.-A. Hesse, pasteur à Emden, pour le prier de faire quelques recherches à cet égard; mais comme sa réponse peut tarder, et que vous annoncez la fin du *Petit Dialogue* pour le prochain numéro du *Bulletin*, j'ai pensé qu'il pourrait vous être agréable de recevoir un peu tôt les indications que je prends la liberté de vous adresser.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

F.-H. Gagnebin, pasteur.

L'ÉGLISE.

Vrayment il est bien vray ce qui est dit de la parolle de Dieu (prov. XXX) qu'elle est purgée et est le bouclier à ceux qui ont espérance en icelle. Car elle est (Hérém. XXIII) comme le feu qui embrase tous les assaux de Satan : et comme le marteau qui brise la pierre. Et a t'ouyr il me semble que mes playes sont refrigerées

d'un emplastre doux à merveille, et en la force de la parolle de Dieu je suis fortifiée, en mes combatz je suis addressée, en mes troubles consolée, en mes dangers asseurée, en mes pleurs resjouye, et en mes tentations soulagée.

Je mettray desormais mon espoir (ps. XXXVII) au Seigneur : mon plaisir sera du tout en luy : je lui remettray mon fait, commettray ma voye et m'attendray du tout à luy. Et quand (Job XIII) il me tueroit si auray je esperance en luy : car je say bien qu'il me sera en salut. Si suis je encor à mes grandes afflictions.

Pourtant que les laboureurs ont labouré sur mon dos, et ont allongé leurs rayes : et ont forgé sur mon dos ne plus ne moins que s'eust esté une enclume : en sorte que tous ceux (Lament. II) qui passent le chemin ont frappé des mains sur moy : ils ont (Esd. 10) siblé et remué leur teste contre moy. Brief ceste plainte d'Esdras me seroit fort bien appropriée. Nostre sanctuaire qui est le pur service de Dieu est délaissé : nostre autel à savoir Christ (Hébr. XIII) immolé est demoly; nostre temple est destruict et changé en temple des idoles : nostre psalterion, par chansons dissolues, est humilié : l'hymne, par fausses invocations, se taist; nostre exultation, est par tristesse rompue : la lumière de notre chandelier, qui est la parolle de Dieu est estaincte par ignorance : l'arche de nostre alliance, par les corrumpeurs des sacremens, est pillée : noz choses sainctes sont souillées, par le barbouillement des traditions humaines; le nom qui a esté invoqué sur nous est presque pollu; noz enfanz ont souffert opprobre, n'estans instruictz : nos ministres de la parolle sont bruslez : nos anciens et diacres sont menez en captivité : noz vierges sont corrompeues par vœux iniques : noz femmes violées par les sacrificateurs de Baal : noz justes sont ravis : nos petits enfants sont perdus par mauvaise éducation : nos jouvenceaux ont servy aux dieux estranges : et noz forts ont perdu leurs forces par vains pelerinages : et ce qui est le plus grand, il semble que je soye destituée de ma gloire, et que Dieu nous ait donné ès mains de ceux qui nous ont hays. Toutesfois pour tout cela, je ne me deffie point de mon Dieu, qu'il n'accomplisse en moy tout ce qu'il a promis. Cependant en ceste mienne bonne volonté appuyée sur la saincte parolle de mon Dieu (Matt. XXIII) : ne me cache ces talens que Dieu t'a donné : trafique les avecque moy, esperant que tu y gaigneras le double : et que finalement le Seigneur t'ayant trouvé sur peu fidèle

serviteur, te constituera sur beaucoup, et te fera entrer en sa gloire.

LE CONSOLATEUR.

En toutes ces tribulations que tu m'as alléguée, tu ne peux mieux que t'appuyer sur la bonté et miséricorde de ton Dieu : (1 Cor. X) qui est vrayment fidèle, et ne permettra que sois tentée pardessus tes forces, mais il fera bonne yssue avec la tentation, afin que tu puisses soustenir.

Tu l'as déjà bien expérimenté parce qu'il t'a délivrée de tant d'ennemys que tu as eu du commencement, qui estoyent robustes et puissantz, et de tant d'assaux qu'ilz t'ont faitz : la vie du fidèle et bon chrestien n'est pas sans grandz combatz : et à l'entrée du service de Dieu, faut qu'il se prépare à la tentation. Car l'haine des persecuteurs n'est pas nouvelle ne peu souvent. Paul ton gendarme chevalereux a bien eu l'essay de cela, (2 Cor. XIII) en playes excessivement, en prisons abondamment, en peril de mort souventesfois, ayant receu des Juifz par cinq fois quarante playes, une moins, ayant esté baptu de verges par trois fois, lapidé une, par trois fois en péril de noyer en la mer, en laquelle il a esté nuict et jour, souventesfois es chemins et perilz de fleuves, es perils des brigands, es perils de sa nation, es perils des gentilz, es perilz en cité, es perilz en desertz, es perilz en mer, es perilz entre faux freres : en labeur, en travail, en veilles souvent, en faim et en soif, en jeunes souvent, en froidures et nudité : ayant bien sentu ce que le Seigneur Christ avoit dit de luy, (Actes IX) qu'il lui monstreroit combien il lui failloit souffrir pour son nom. Pareillement aussy tu dis que les laboureurs ont labouré sur ton dos. En quoy tu entens que tes persecuteurs sont des laboureurs, pourtant qu'ils travaillent et ont peine à te persécuter, comme les laboureurs à labourer. Caïn (Gen. IV) machinant la mort de son frère, fut pas sa face murée et changée de mal talent? Pharao (Exod. VIII. IX. X. XI. XIX.) persécutant le peuple d'Israël en quelle peine estoit-il? Saül affligeant David (1 Sam. XVIII) et le regardant de travers après qu'il eut frappé le Philistin, a il pas plus de peine que David mesme? En quels travaux (1 Rois XX, XXI) estoit Achab persécutant Naboth pour sa vigne : et Hélie le Prophète et Michée? En quel poinct estoit (Daniel III) Nabuchodonozor, voyant la constance de ces trois enfants hebrieux? n'estoit-il pas remply de fureur, et le regard de

sa face mué contre ces trois enfans? Qu'advint-il à ce misérable Antiochus (2 Mac. IX) persécutant les Juifz, lors le peuple de Dieu? Mourut-il pas en douleur intollérable? Quelle peine (Luc XVI) avaient ces maudis scribes et pharisiens, poursuyvantz Jésus-Christ très innocent? Mais aussy ceux qui persécutoyent Estienne (Act. VII) crevoyent-ilz pas en leur cœur, et grinçoyent leurs dentz contre luy? Herode meurtrier de Jacques (Act. XIV), persécutant ta jeunesse, est-il pas puny de sa meschanceté? Ceux qui emprisonnèrent (Act. XVI) à Philippes, Paul et Silas avoient-ilz pas plus de peine que eux? Quels travaux avoient les persecuteurs de Paul (Act. XII, XXII, XXIII), tant en leurs menées que conspirations? Et aujourd'huy tes adversaires combien de maux ont-ilz? entreprenantz, espiants, cerchans, chassans ça et là, commandans, defendans, foudroyantz, escommuniants et pourchaschantz? Si qu'a bon droict pour la peine qu'ilz prennent, ilz sont bien des laboureurs, et pour le fruict de leur labeur, il ne leur reste que la mort éternelle. En ce aussy que tu es labourée, tu as quelque similitude avec la terre : laquelle comme par le labeur est nettoyée et purgée des espines, ronces et chardons, et après porte bon fruict et doux : pareillement aussi par les afflictions tu es exercitée, et mieux disposée à porter fruict en pacience. Autant de fois donc que tu es labourée par persécution, c'est autant d'espines qu'on ôte de toi (Mat. XIII, Luc VIII, Marc IV). Et ceste semence qui est la parolle de Dieu ne produira ses fruicts en toi, si ces lieux pierreux ne sont ostez par le labourage de la persécution, et ces espines qui suffoquent la parole ne sont essartées : et si ceste voye n'est labourée par la herse d'affliction, le grain qui est semé dessus est inutile et ravy par le mauvais. Davantage, estant ainsy labourée, tu as quelque semblance à Jésus ton époux (Es. LXIII) duquel il est dit qu'il a pressé seul le pressoir, et des peuples il n'y a pas eu un homme avec luy. Par cela tu voy bien que tes persécuteurs, pensans te faire grand mal te font grand bien : soit aussy qu'ils forgent sus ton dos comme dessus une enclume; si ne te pourront-ilz non plus nuyre en te battant que le mareschal fait à l'enclume la frappant. J'entens bien que la longueur du temps de la persécution signifiée par l'allongement des rayes t'est ennuyeuse et te semble longue : mais asseure-toy que la fin de toutes choses est proche. Et le dernier temps est (2 Pier. III). Mais il ne faut pas que tu ignores une

chose : c'est qu'un jour envers le Seigneur est comme mille ans, et mille ans sont comme un jour. Le Seigneur ne retarde point sa promesse, comme tes persécuteurs estiment retardement : mais il est patient envers tous : ne voulant point qu'aucun périsse, mais que tous reçoyvent et viennent à repentance. Mais qu'il te suffise que tes ennemis ne font que te haster, à la venue du jour de Dieu. Et note bien ce qui est escrit : (Apoc. XXII) le temps est près, qui est injuste qu'il soit injuste encor, et qui est juste soit justifié encor, et le sainct soit sanctifié encor. Et voicy je viens tost. Et mon salaire est avec moy pour rendre à un chacun comme sera son œuvre. Car (Hébr. VI) le Seigneur à qui tu es, et auquel tu sers est juste. Il ne mettra donc en oubly ton œuvre et labeur. Desjà il a couppé et couppera les cordeaux des meschans (Hébr. XIII). Et si a dit (Josué I) je ne te laisseray point et ne t'abandonneray point, en sorte que tu peux seurement dire (Ps. XVIII) : le Seigneur m'est adjuteur, je ne craindray chose que l'homme me puisse faire. Encore (Hébr. X) un bien petit de temps, et celuy qui doit venir viendra : et ne tardera point, lequel couppant les cordeaux de tes persécuteurs, leur rendra ainsi qu'ils t'ont fait : et seront payez au double selon leurs œuvres. Au hanap lequel ils t'ont meslé il leur (Apoc. XVIII) sera meslé au double, de tant qu'ilz se sont glorifiez, et qu'ils ont prins de plaisir à t'affliger, d'autant leur sera il donné de tourment et pleur. Et c'est ce qu'un de tes prophètes (Esaïe LXI) parlant à toy au nom de Dieu dit : O affligée et yvre non pas de vin : ainsy dit le Seigneur ton Dieu lequel a debattu pour son peuple : Voicy j'ai prins de ta main le calice de forsenerie, la lie du calice de ma fureur. Tu ne le boiras plus, je le mettray en la main de ceux qui t'ont affligée : il y a donc plus matière de pleur en eux qu'en toy. C'est aussy la cause (Luc XXIII) pourquoy Jésus aux femmes qui plouroyent après luy allant au supplice disoit : filles de Jerusalem, ne plourez point sur moy, mais plourez sus nous mesmes et sus vos enfanz : Car si on fait ces chosesau bois verd (prov. XI) que sera il fait au sec : Voicy dit le Sage (Prov. XI) le juste sera payé s'il a mesfait en la terre, combien plus le meschant et le pecheur? A ce propos le Seigneur dit (Jérém. XXV) : j'ay commencé à envoyer affliction en la cité sur laquelle mon nom est invoqué. Et vous iniques en serez vous quittes? Vous n'en serez pas quittes : je feray tourner vostre retribution sur vostre teste. Car véritablement le mau-

vais est retenu (Job XXI) pour le jour de perdition, et sera mue au jour de fureur. Ilz t'ont labourée comme tu as dit. Et bien qu'ilz mettent les faucilles (Joel III) a point, car la moisson est meure. Qu'ilz viennent et qu'ilz descendent, car le pressoir est plein; les pressoirs respandent, car leur malice est multipliée : que reste il plus, sinon (Apoc. XIV) que cest ange jette sa faucille tranchante en la terre et qu'il vendange la vigne de la terre : et l'envoye au grand pressoir de l'ire de Dieu : qui fait choses merveilleuses et prévoit de loing les conseilz; il establit choses certaines (Esaïe XXV). Il est la force du chétif et la force du poure en sa tribulation, le refuge contre le tourbillon, et l'ombrage contre la chaleur, qui rabaisse le tumulte des meschans et infidèles comme la chaleur au lieu sec : et humilie le jetton des tyrans comme la chaleur soubz la nuée. Et les persécuteurs seront froissez dessoubz lui, aincy que les pailles sont froissées au vent. Et voicy ceux à qui n'estoit pas donné le jugement, de boire le calice, le boiront : le meschant donc n'en sera point exempt. Comme ilz t'ont fait ainsi leur sera il fait. Tu seras comme le feu, et les tiens comme la flamme, et tes persécuteurs seront comme l'esteule. Le Seigneur les foulera en son yre, et les enyvrera par sa fureur (Esaïe LXIII) et abattra en terre leur force : ilz seront comme fumée en sa fureur. Mais quant à toi tu es bienheureuse, o Eglise (Deut. XXXIII); qui est comme toy? qui es sauvée par le Seigneur, bouclier de ton ayde, et glaive de ta magnificence? tes ennemys seront affoiblis vers toy, et marcheras sur leur hautesse. Ceste est la justice de ton Dieu (Esaïe LXVI) et la pacience des sainctz : qui à la fin seront joyeux : ou les meschans seront confus : les tiens chanteront pour la joye de leur cœur, et leurs persécuteurs crieront pour la douleur de leur cœur, et ...ront pour le desconfort de l'esprit : et laisseront leur nom pour execration aux esleuz de Dieu.

L'ÉGLISE.

En vérité tu m'as consolée (Ruth II) et as parlé selon mon cœur, ayant suffisamment satisfait à mes demandes : esperant que par ceste Divine parolle, je seroy desormais plus forte en mes tribulations, quand la gloire de Dieu (Esaïe L) le requerra : et puisqu'il est mon adjuteur, je cognoye bien que ne seray confuse : ores que ma face soit mise comme la pierre bise, ou a feu : car celuy qui

me justifie est pres : qui debattra contre moy? (Esaïe LVII) Que mon adverse partie s'approche de moy. Voicy le Seigneur Dieu m'est en ayde, qui est celuy qui me condemnera. Je ne craindray plus l'opprobre des hommes, et n'auray peur de leurs injures : veu qu'ilz ne sont point tant robustes, que la teigne ne les mange comme le vestement, et le ver les devore comme la laine. Si voudray je bien encore entendre plus amplement de leur fin et issue : jacoit que tu me l'aye aucunement desja touché. Mais quoy? floriront-ilz longtemps sans que leur fleur tombe? Leur gloire sera elle perpetuelle sans estre humiliée? auront-ils tousjours le pardessus? seront ilz point mis quelque jour audessoubz? leur cruauté cessera elle point, pour n'avoir plus pouvoir de respandre le sang innocent? quand s'apostumera l'enflure de leur cœur gros? sera point bien tost persée la vessie de leur orgueil, afin qu'on en voye l'ordure? la fleur de leur vanité durera elle encor longtemps, sans se seicher et flestrir? reste il encore grand espace devant que leur verdure soit fenée, pour estre mise au feu, et estre bruslée?

LE CONSOLATEUR.

L'oreille esprouve (Job XXXIV) la parolle : et le pallais gouste la viande. Je suis joyeux que le Seigneur m'a donné une langue, pour savoir au temps opportun dire la parole de consolation, à celle qui est lasse (Hébr. XI). Je t'ay ja dit, comment les tiens ont esté estendus et battus, ne tenans conte d'estre delivrez, les uns estans esprouvez par moqueries et baptures, de liens et de prisons : les autres ont esté lapidez, ils ont esté tranchez, ilz ont esté tentez, ilz ont esté mis à mort par occision de glaive, ilz ont cheminé çà et là, vestuz de peaux de brebis et de chevres, destituez, oppressez, affligez, desquels le monde n'estoit point digne, et dont les ennemys sont peris comme s'ilz n'avoient point esté : mais iceux sont (Eccles. XLIV) les hommes de miséricorde, desquelz la vertu n'est point faillie : La semence d'iceux et leur gloire ne sera point délaissée, leurs corps sont ensevelis en paix, et leur nom vivra de génération en génération : les peuples racontent la sapience d'iceux (Sapien. XVI) : car il failloit qu'à ceux qui ont exercé la tyrannie, perdition sans excuse leur survint, ayantz délaissé aux hommes la rémunère de leur folie : mais aux autres il failloit seulement monstrer par quelle manière leurs ennemys estoyent destruictz.

Pourtant (Sapi. XVII) ces iniques estimans de pouvoir dominer sus la saincte nation seront liez e tenebres, et mis en ceps (Sapien. III). Mais les ames des justes sont en la main de Dieu, et le tourment de la mort ne les touchera point : il a semblé aux yeux des folz mondains, qu'yceux mourroient et que leur yssue estoit affliction : mais yceux sont en paix. Et combien qu'ilz ayent souffert tourmens devant les hommes, toutesfois leur espérance est pleine d'immortalité. Et estanz travaillez en peu de choses ilz seront remunerez en grandes : car Dieu les a esprouvé (Ecclés. XXXII) et les a trouvé dignes de soy. Or, comme le mal a tousjours esté contre le bien, et la mort contre la vie : pareillement aussy le pêcheur contre le juste, et le persécuteur contre le fidèle. Mais à la fin Dieu brisera la teste des ennemys qui disent : il n'y a point d'autre que nous. Cependant pour ta consolation il est dit que ceux qui t'ont en hayne seront confus et reculez en arrière. Et non sans cause, car ils sont mis en lieux glissans et Dieu les fera tresbucher en ruyne. Ilz sont aussy comme le songe de celuy qui est esveillé. Car ainsy que celuy qui a faim songe qu'il mange, mais quand il est esveillé son âme est vuide : et comme celuy qui a soif songe qu'il boit, et après qu'il est esveillé il est las, et son ame appete : ainsy sera la multitude de toutes gens qui bataillent contre toy. Et ceux qui te font mal (Ps. XXXIX) seront exterminez, et adviendra dedans un petit de temps, que les meschans ne seront plus. Ilz periront consumez comme la graisse des aigneaux, et s'esvanouyront comme la fumée. Attens le Seigneur et tu verras la destruction des meschans : lesquels ores qu'ilz ayent esté puissans, quelquefois comme le verd laurier, si est-ce qu'incontinent ayant passé un peu plus outre, ilz ne seront plus : car leur dernier salaire est perdition. Dieu les ostera comme l'aigret de la vigne (Job XV) et les jettera arrière comme l'olivier sa fleur. Ilz seront aussy comme le chaume devant le vent, et comme la paille que le tourbillon soubstraict. C'est ce qui est fort bien exprimé cy-après, de quoy je t'ay desjà parlé, à scavoir qu'ilz seront comme l'herbe des toictz, laquelle est seiche devant qu'elle soit arrachée. Voilà la fin du labeur des meschans, et tout ce qu'ils gaignent en te tourmentant, labourant et allongeant leurs rayes : cela ne leur servira non plus que l'herbe qui croist sur des vieilles masures, voire eux mesmes seront couppez comme le foin. et seicheront comme l'herbe verde (Esaïe XXXIII. 2 Roys XIX),

Ainsy advint-il à Sennacherib, persécutant l'Eglise d'Israël, du temps de Esaïe et Ezechias, duquel ces parolles sont dites comme de tous tes autres persécuteurs. Ainsy quelle est la semence des meschans (Gal. VI), telle est leur moisson. Qui sème en la chair il moissonnera aussy de la chair corruption. De toy et des tiens (Ps. XVI) qui semez en larmes, il est dit que cueillerez en joye. Ilz alloyent, dit-il, et ploroyent portans leur semence : mais ilz reviendrent avec gayeté portans leurs gerbes. Tout le contraire advinct aux meschans, qui sement en joye, mais ils recueilleront en pleurs. De leur semence aussy le moissonneur ne remplist sa main, ne le glenneur ses aisselles. Et pour cause. Car telz meschans (Job XXIV) ravissent l'orphelin de la mamelle et prennent gage du povre. Ilz font cheminer l'homme nud sans vestement et prennent la gerbe et la glenne des affamez. Est-ce donc de merveille si la gerbe de telz est sans fruict? Veu qu'ilz ont violé et ravy la gerbe d'autruy? Le prescheur dit bien un mot (Ecclés. VIII) à cause que la sentence ne s'exécute incontinent sur l'œuvre mauvais, pourtant est-ce que les enfans des hommes ont le cœur remply pour mal faire. Or combien que le pecheur eust fait mal cent fois, et que nonobstant luy ait Dieu prolongé sa vie, si cognoy-je néantmoins que bien sera à ceux qui craignent Dieu, et ont reverence à sa face : et ne sera point bien au meschant, et ne luy prolongera ses jours, mais sera comme l'ombre, pourtant qu'il ne craint point la face de Dieu.

Somme toute, le labeur des meschans et folz, ne fait que (Eccl. X) les affliger, puisque le moissonneur de leur labeur ne remplit point sa main. Et si le moissonneur n'y trouve rien qui vaille, il n'est jà besoing que le glenneur y voise après pour y trouver quelque chose de bon. Comment y trouveroit on quelque bonne chose (Ps. I) quand ils sont comme la paille que le vent pousse? Leurs vains efforts sont bien exprimez en ce qu'il est dit (Esaïe XVII) qu'ilz seront poursuivis comme la paille des montagnes de devant le vent et comme le tourbillon de devant la tempeste : au temps du vespre, voicy tremblement, et avant le matin ne sera plus en estre. C'est ce que Jean Baptiste (Matth. III) veut dire, que Dieu a son van en sa main pour nettoyer son aire. Si qu'assemblant son froment en son grenier, il bruslera la paille au feu qui jamais ne s'estainct (Ps. XVIII). Ces meschans donc seront brisez comme la poudre qui est jettée par le vent, et ne seront reputez non plus que la fange des

rues. Et leur espérance (Sapien. XVIII) se consumera comme la glace de l'hyver, et decoulera comme l'eau superabondante. Par telles et semblables similitudes l'Escriture te monstre que les entreprises des meschans sont vaines, et prochaines de (1 Thess. II) confusion, afin que tous ceux soyent jugez et condamnez, qui n'ont pas creu à la verité, mais ont approuvé iniquité, et la sont tresbuchez, ilz ont deboutez, et ne se sont peu relever (Ps. XXXVII). Dont adviendra que les passans ne diront point la bénédiction de Dieu soit sur vous; nous vous benissons au nom du Seigneur, nous prions, et vous soubhaictons bien. Qui sont les passans sinon les vivans? Quel bien pourroient-ilz dire de ce d'où il ne vient point de bien? Qui benyra ce qui est maudit de Dieu? qui prisera ce que Dieu a mesprisé? Quel bon soubhaict fera on d'une chose qui n'est que mauvaise? que serviroit benediction sur malédiction? Qui s'esjouyra au faict d'un meurtrier? qui congratulera à l'homme qui respand le sang, qui requiert vengeance, et non point benédiction? qui louera le tyrant, sinon ceux qui ont soif du sang innocent? Quoy donc? est-ce pour néant que Christ a dit, benissez ceux qui vous maudissent : faites bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous nuysent? En dit pas autant son apostre (Rom. XII) : Parlez bien de ceux qui vous persécutent, bénissez-les et ne les maudissez point? Encor un autre (1 Pier. III) dit : Ne rendez pas mal pour mal, ne malédiction pour malediction, mais au contraire benissez : sachant que vous estes appelez à cela, afin que vous possédiez en héritage benediction. Ou bien les fidèles sont-ils point les passans dont il est parlé? Certes Jésuschrist ne ses apostres, ne recommandent rien contraire à la doctrine des prophètes. Et Dieu a tousjours voulu, comme il veut, que les siens benissent, ayment et prient pour leurs persecuteurs. Mais c'est autre chose de prier pour les persécuteurs, et pour la persécution. Qui est l'homme de bien qui voudroit prier pour le bon succès de quelque meschanceté? Il faut prier pour le tyran et non pas pour sa tyrannie, ains plus tost pour sa conversion. C'est ce que le prophète disoit (Ps. CXXXIX). Seigneur, n'ay-je point haï ceux qui t'ayment? et ay esté marry contre ceux qui s'eslevent contre toy? je les haissoye de parfaicte hayne et les tenoye pour mes ennemys. Or ceste hayne, quelque vehemente qu'elle soit, si n'empesche elle point les fidèles de bien faire aux meschans tant qu'il plaira au Seigneur les souffrir,

les secourant en ce qu'ilz ont de Dieu, à savoir au corps. Et puis que Dieu ne leur retire encore sa benevolence, quiconque le voudra ressembler, faut aussy qu'il ne leur retire point la sienne. Mais cela en quoy ils sont semblables à Sathan, en leur vie et mauvaises mœurs, en leurs entreprinses et iniquitez, il les faut abhorrer et détester comme peste sans les benyr aucunement. Il ne reste donc à ceux qui respandent le sang innocent fors malediction comme il t'a esté dit assez par cy devant. Sur quoy tu te consoleras, et confirmeras en saincte pacience, en l'attente de la venue de ton espoux, qui viendra en brief et ne tardera point.

L'ÉGLISE.

J'ay bien noté toutes tes parolles, qui m'ont semblé plus douces que miel. Le Seigneur mon Dieu qui a commandé que la lumière resplandist (2 Cor. IV) des tenebres, cognoissant les choses qui ne sont pas comme celles qui sont, qui a luyt en noz cœurs, pour recevoir illumination, de la cognoissance de sa gloire, en la face de Jésus-Christ : selon sa grande miséricorde et infinie bonté, me remplisse de toute force, constance, bon courage et pacience en mes tribulations : me donnant un cœur invincible pour adherer entièrement à luy, me fier et appuyer en ces promesses, craindre et reverer ses menaces, et avancer le regne de son filz. Et qu'il luy plaise de manifester par tout son Evangile, et bonne volonté envers tous, en sorte que toutes tenebres d'ignorance soyent chassées par la venue de sa clarté !

Et que tous persecuteurs ignorants soyent reduis à la droicte voye de salut, cessans leur tyrannie et persécution (2 Sa. XXII). Quant au reste, je croy, confesse et recognoye que le Seigneur Dieu est entier en sa voye, et le bouclier de tous ceux qui ont esperance en luy. Car qui est Dieu fors le Seigneur? et qui est fort sinon nostre Dieu, qui m'a corroborée de force, et les miens? Et ores qu'il nous mette à l'abandon, comme brebis pour estre mangez, et qu'il nous esparse entre les gens, et que soyons en opprobre et moquerie à noz voisins en branlement de teste entre les peuples, si n'oublyons nous point son alliance, nous sommes à luy, soit à la vie ou à la mort. Tant seulement qu'il ne nous délaisse, et ne nous abandonne point, ains que servions entièrement à sa gloire et celle

de son filz, qui vit avec luy et le Sainct Esprit, en gloire éternellement.

Ainsi soit-il.

LETTRES

DE

LOUISE DE COLLIGNY, PRINCESSE D'ORANGE

A SA BELLE-FILLE

CHARLOTTE-BRABANTINE DE NASSAU

DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

1598-1620

20. — *De Paris*, 27 *août* 1601.

Que j'ai eu d'affliction, chère fille, lorsque j'ai su, par vos lettres que le S[r] Chauveau m'a apportées, l'accident qui vous est arrivé en votre grossesse. Il y en a prou à qui la même chose est arrivée qui n'ont pas laissé de se trouver grosses pour cela; je ne serai point à mon aise pourtant que je ne sache ce que vous en croyez et en quel état vous êtes à présent. On m'a dit qu'il ne se peut rien voir de plus joli que notre petit fils. C'est chose que je crois aisément, car de ce que j'en ai vu, c'est sans cajolerie que je le dis, mes yeux n'ont jamais rien vu qui lui ressemble.

A ce que je vois, vous vous donnez bien du bon temps. Je savois bien que vous trouveriez M[me] de Montpensier bien à votre gré quand vous l'auriez un peu pratiquée (1). Pour moi, je suis sa servante fort passionnée, et l'aime de tout mon cœur. J'attends avec l'impatience que vous pouvez imaginer

(1) Le billet suivant prouve l'intimité de leurs relations. Son premier

ce qui arrivera du siége d'Ostende. J'en conçois cependant toute bonne espérance, car ceux du dedans ont fort bon courage. Il ne leur manque rien de tout ce qui est nécessaire à une place assiégée. Vos frères sont en Zélande, pour apporter à leur secours tout ce qui se pourra (2).

Il faut que je réponde à ce que vous dites avoir appris que je ne suis pas en cette cour comme je le devrois, et que vous craignez que cela soit un jour préjudiciable à vos frères. Je vous prie de croire que je ne suis point si mal avisée que je fasse chose qui le leur puisse être, ni à aucune de la maison. Je crois que ce que vous voulez dire c'est pour les rangs. Or de cela on ne peut dire qu'il se soit fait nulle cérémonie où il s'en soit tenu. De tenir antichambre, qui est là où on en souloit tenir, c'est chose qui est fort rare; et quand il y en a eu, j'y ai mon siége, et sommes toutes assises autour de la Reine sans aucun rang; et tous les jours j'ai mon siége en la chambre de la Reine et s'y assied-on comme on se trouve. Pour passer aux portes, on passe aussi comme cela. La vérité est que M[lle] de Guise, au passage des portes, du commencement, le vouloit toujours prendre. J'ai évité cela, et trouvois invention ou de ne m'y trouver point ou d'en faire passer d'autres devant moi auxquelles on sait bien que je ne cède point, ou de passer par d'autres portes. Enfin, sachant bien que le Roi ne

paragraphe est de la main de M. de Montpensier, et le deuxième de celle de M. de la Trémoille :

« Madame ma chère cousine, mon papier est si beau et si honnête que vous ne me sauriez refuser la requête qu'il vous porte : qui est de faire l'honneur à votre cousine de lui aider à faire l'honneur de chez nous, qui est chez vous aussi, car vous y avez la même puissance. C'est pour recevoir ces deux grandes filles de qui je vous parlois hier, qui y seront ce soir; et cependant nous chasserons Mons[r] votre mari et moi, qui suis en tout votre serviteur. Il n'est pas besoin de dire que nous savions qu'elles dûssent arriver; plutôt, s'il vous plaît, que vous ignoriez même qu'elles dûssent venir. Il vous est ordonné, mais je dis par arrêt donné en la chambre de Fleur de Lys, que vous serez vêtue tout ainsi qu'hier.

« Vous voyez le commandement qu'on vous fait. Je ne vous verrai que demain. Nous allons à la chasse, et vous aurez ces deux longues filles sur les bras. Dieu vous fortifie pour les bien soutenir. »

Quel est le nom des deux visiteuses?

(2) La place fut prise par les Espagnols le 19 septembre 1604, après un siége de trois ans et trois mois.

vouloit donner l'avantage ni à l'une ni à l'autre, et trouvoit bon que nous marchassions comme nous nous trouverions, tantôt l'une, tantôt l'autre, voilà comme nous avons vécu depuis sans cependant en parler. Quand c'est à des festins où nous mangeons à la table du Roi, je suis toujours du côté de Leurs Majestés, auprès de Mmes de Nemours (3) ou de Guise (4) et Mlle de Guise de l'autre côté.

Somme, vous devez croire qu'il ne fut jamais moins tenu de rangs; et quand s'en tiendra, croyez que je ne m'y trouverai point, si je ne reconnois y pouvoir tenir celui que je dois. Je n'ai garde d'en faire de grands cancans, car ce seroit bien cela qui seroit préjudiciable, sachant bien qu'il y a ces quatre maisons (5) qui tiennent rang en France, qui sont si proches au Roi qu'il ne donnera jamais d'arrêt à leur désavantage. Voilà pourquoi j'aime bien mieux n'en faire point parler, et éviter de me trouver aux lieux où je prévoirai que j'en pourrois avoir dispute, car je ne veux pas faire comme firent dernièrement les comtesses de Saint-Paul et Mme d'Elbeuf, qui eurent des paroles bien grosses en la chambre de la Reine. M. de Montpensier vous l'aura pu conter. [Pour] le temps que j'ai à demeurer en cette cour, qui ne sera pas long, je crois que je ne puis mieux faire que de n'y demander point de rang, puisque je suis en doute d'obtenir celui que j'y devrois avoir; et me mettrois au hasard d'avoir un arrêt qui me seroit désagréable, là où et moi et tous ceux de la maison sommes toujours sur nos pieds pour le demander. Cependant, croyez que je me garderai bien de céder en chose qui soit préjudiciable à la maison où j'ai eu l'honneur d'être mariée. Cela seroit sujet à d'autres discours qui ne se peuvent représenter par lettres.

Je vous baise les mains, chère fille, et suis toute à votre service.

A Paris, ce 27 d'août.

(3) Anne d'Este, petite-fille de Louis XII, et veuve 1° de François de Lorraine, duc de Guise; 2° de Jacques de Savoie.

(4) Catherine de Clèves, veuve de Henri de Lorraine, duc de Guise, le Balafré.

(5) Longueville, Lorraine, Montpensier et Nemours?

21. — *De Paris, septembre* 1601.

Votre dernière lettre, chère fille, me fait plus que jamais reconnoître votre bon naturel, voyant combien vous prenez à cœur tout ce qui me touche. Vous dites que vous n'êtes pas contente des bruits que l'on fait courir de ma faveur par le moyen de la marquise de Verneuil. Je ne sais où on prend cette faveur, car si vous étiez ici vous verriez que je suis toujours d'une même façon. A la vérité le Roi et la Reine me font l'honneur de me faire fort bonne chère, et n'y a pas apparence, pour le moins d'un des côtés, que la marquise en soit cause. De dire que je la maintiens en son crédit sont deux choses qui ne s'accordent point, car il faudroit donc que j'eusse plus de crédit qu'elle, et par conséquent ma faveur ne dépendroit pas de la sienne, mais la sienne de la mienne. La remarque que l'on a faite que nous étions à Saint-Germain logées tout proche l'une de l'autre est fort véritable; mais on ne dit pas que Mme de Guise et Mme de Guercheville, elle et moi avions nos chambres toutes d'un même rang, comme en un cloître; et que s'il est arrivé que la mienne ait été la plus près de la sienne, il s'en faut prendre aux maréchaux des logis et non à moi, qui ne dispose pas de mon logis aux maisons du Roi. Je m'assure que l'on vous aura bien dit aussi que nous mangions souvent ensemble; mais on ne vous aura pas dit que Mmes de Guise et de Retz en faisoient de même. On ne vous aura pas dit aussi que je n'ai pas voulu loger au Louvre, parce que la chambre que l'on m'y donnoit étoit près de la sienne; aussi n'ai-je pas pris cette excuse-là pour n'y point loger.

De dire que je vois plus souvent ladite marquise que la Reine; ah! pour celui-là il n'y a point d'apparence, et faut bien que cette invention provienne de quelque personne qui me veuille mal et qui veuille bien épargner la vérité; car chacun sait et chacun voit que je ne bouge de la chambre de la Reine. Que je n'avoue avoir beaucoup d'obligation à la marquise, je serois ingrate si je disois autrement; mais je ne suis pas si sotte que cela me fasse faire chose qui soit contre ce que je dois. Mes actions ont prou montré jusques ici ce que je suis; et

ceux qui voudront médire de moi, cela retournera plus à leur blâme qu'au mien, car je n'en donnerai jamais sujet, s'il plaît à Dieu, aux gens de bien; pour les autres, [ce] me sera louange.

Continuez donc à tenir mon parti, ma fille; et pour cela, quand vous en ouïrez parler, et pour mon rang de quoi on vous parle tant. Pardonnez-moi si je vous dis que vous avez tort de demeurer sans réplique, comme vous dites que vous faites; et demandez s'il vous plaît à ces personnes qui en parlent tant où c'est qu'ils ont vu que l'on ait tenu rang, et s'ils vous le peuvent remarquer, je leur pardonne. Mais que dirai-je de vous, ma fille, qui me condamnez tout platement, me disant qu'il est tout certain que je fais tort à votre maison et à vos frères. Certes, ce mot m'a pénétrée jusques au cœur, je le vous avoue. Je vous ai répondu sur cet article par mon autre lettre, et vous dis encore que je ne suis point si sotte que d'avoir fait nulle action qui leur puisse jamais être préjudiciable, ni ne ferai, Dieu aidant; et croyez, ma fille, que l'honneur de votre maison m'est trop cher, et qu'il ne me pourra jamais être reproché avec raison que j'y aie fait brêche; et m'assure que quand vous seriez ici que vous jugeriez vous-même que je ne puis ni ne dois m'y gouverner autrement que je fais, et pour cela et pour toute autre chose. Ma fille, je me souviendrai toujours fort bien de qui j'ai eu l'honneur d'avoir été femme et fille. C'est chose dont je chéris trop la mémoire pour l'éloigner jamais de la mienne.

Or brisons ce discours pour vous dire que j'ai eu l'honneur de voir votre cousin (1), qui m'a mise en peine de ce qu'il m'a dit que l'accident qui vous étoit arrivé à Champigny vous est encore revenu depuis. Je vous supplie que je sache comment vous vous en serez portée. Depuis il m'a dit mille biens de mon petit-fils, et qu'il n'a jamais rien vu de si joli. Je supplie M. de la Trémoille de m'excuser si je ne lui écris. Je me trouve si mal d'un rhume que j'ai depuis trois jours que je n'en vois goutte. Je lui envoie une lettre, écrite d'Ostende, par laquelle il en apprendra plus de nouvelles que je ne lui en saurois mander. Je m'en vais demain à Fontainebleau, pour

(1) Le duc de Montpensier.

être aux couches de la Reine, qui n'attend plus que l'heure, étant bien avancée dans son neuvième mois. Bonsoir donc, ma fille, je vous baise [les mains] et à votre cher mari et notre petit mignon.

22. — *De Paris*, 25 *juillet* 1602.

Vous dites, ma chère fille, que vous avez trouvé fort courtes les lettres que je vous écrivis par le Sr d'Availles (1). Ne l'attribuez à autre chose qu'à la presse qu'il me faisoit d'écrire, pensant partir d'heure à autre; et cependant le commandement du Roi l'arrêta encore quelques jours après avoir reçu mes lettres. Pour le partement de mon neveu de Chatillon (2), il fut si soudain que je ne le voulus en façon du monde arrêter pour écrire ni à vous ni à Mme de la Boulaye (3), car il avoit un trop juste sujet pour s'en aller en grande diligence, et me promit d'en faire mes excuses à toute la compagnie. S'il y a manqué, il a manqué à sa parole.

Ne croyez donc point, chère fille, que vous trouviez jamais nul changement en moi. L'amitié parfaite que je vous porte a ses fondements si solides et si fermes que vous ne devez jamais craindre qu'il y ait aucune diminution, car quand même j'en reconnaîtrois en la vôtre, ce que je n'attends pas de votre bon naturel, je ne laisserois pas d'être telle pour vous que j'ai toujours été; car je ne manque jamais à mes devoirs et à mes amitiés, et vous avouerai que j'ai combattu, en ce dernier voyage que je vous ai vue, contre des personnes qui me vouloient faire juger, par vos actions et [celles] de Mme de Bouillon, que toutes deux vous ne me rendiez pas le témoignage d'amitié que vous aviez accoutumé. Je vous jure que ce m'a été un déplaisir bien sensible de ce que la plupart de la cour, tant hommes que femmes, faisoient ce jugement que j'ai toujours rabattu, et aligné des raisons pour faire juger le contraire.

(1) Jacques Eschallard, seigneur d'Availles-Châtillon.
(2) Gaspard, fils de l'aîné des frères de la princesse d'Orange.
(3) Marie du Fou, veuve en premières noces de René de Talensac, seigneur de Loudrière, et en secondes noces de Charles Eschallard, seigneur de la Boulaye, gouverneur de Fontenay-le-Comte.

Peut-être vous sera-t-il témoigné quelque jour par ceux même qui m'en parloient; et lors vous connoîtrez qu'il n'est jamais rien entré en mon esprit qui m'ait pu faire [croire] que vous eussiez diminué ni de l'amitié ni de l'estime que j'ai toujours reconnu que vous aviez pour moi. Et certes, ma fille, si cela étoit, aussi me feriez-vous extrême tort; mais brisons là, il ne faut pas seulement y penser.

Impossible de me pouvoir rendre à la bienvenue de ma nièce (4). J'en écris à Mme de La Boulaye et lui en fais mes excuses, car elle me faisoit la faveur de me mander qu'elle m'y désiroit, ce que n'a pas fait Mme de Chastillon, ni du mariage ni de la bienvenue. Je dis auparavant sa maladie, car encore que peut-être elle dira qu'elle savoit bien que je n'y pouvois pas être, je dirai que pour cela elle ne devoit pas laisser de m'en prier. Etant ce que je suis à sa fille, la civilité la convioit à me rendre ce devoir.

Je ne vous parle point de ce qui se passe ici, car vous en êtes avertie par personnes qui en savent plus de nouvelles que moi, qui m'enquête seulement de celles de vos frères, dont je suis en telle peine que je ne pense et ne m'enquiers d'autre chose; et le désir d'en aller apprendre à Saint-Germain, où on me vient de dire que le Roi en a reçu, me fait finir tout court, en vous assurant, ma chère fille, que rien au monde ne vous peut davantage aimer, estimer, chérir et honorer que fait votre maman, qui vous baise cent mille fois les mains, et à mon petit cœur et mes petites mignonnes. Dieu veuille les bénir.

A Paris, ce 25 de juillet.

23. — *De Paris*, 20 *janvier* 1603.

Ma chère fille, avec les yeux tout pleins de rhume, la tête pleine de douleurs, et tout le corps de cette fâcheuse coquelu-

(4) Françoise de Colligny, sœur de Gaspard, venait d'épouser René de Talensac, seigneur de Loudrière, fils du premier mariage de Madame de la Boulaye.

che qui court, je vous fais ce mot pour vous dire que je me réjouis extrêmement de ce que votre douleur de jambe commence à se diminuer. J'espère que le beau temps vous achèvera du tout de guérir. Au reste, je vous dirai que j'ai marié Vilars, et qu'elle est extrêmement contente. Elle s'en va demain, et M. de Waufin (1) l'emmène à son ménage. J'espère qu'elle se gouvernera si sagement qu'elle fera mentir tous ceux qui ont médit d'elle; et à la vérité elle a eu du malheur, car il n'y a eu autre mal en elle que de la vanité. Vous connoissez son humeur : ça été la même chose que vous avez vue. Je dis la même, car ça été ce que vous avez vu en Hollande, et n'y avoit point moyen d'arrêter cette humeur qu'en la mariant; mais certes, à cette heure, elle est bien résolue de vivre tout d'une autre façon, et je crois qu'elle sera fort heureuse. Et moi bien malheureuse de ce qu'il faudra que je m'en aille sans vous voir, car je voudrois qu'il m'eût coûté de mon sang et avoir eu un jour à vous entretenir; mais je ne l'espère plus, car je n'attends que le retour de votre frère en Hollande et un peu de plus beau temps pour passer la mer. Je ne vous dis pas encore adieu, car je vous écrirai encore. Je vous baise les mains.

Le 20 janvier.

24. — *De La Haye, vers le* 5 *mars* 1603.

Ma chère fille, ma mignonne, j'ai reçu depuis trois jours votre lettre du 28 de janvier, qui est la seule que j'ai eu de depuis être partie de France. Je vous ai écrit deux fois depuis être arrivée en votre bon pays, et adressé mes lettres à monsieur votre bon mari. Celle-ci est par un de vos bourgeois de l'Ile-Bouchard (1), qui m'a été adressé lorsque je voulois vous dépêcher un laquais, et à M[me] de Bouillon. Cette occasion sera cause que j'enverrai mon laquais droit à Bordeaux et de là à Turenne; mais au retour je lui commanderai de passer à

(1) Gédéon de Waufin, gentilhomme hollandais, qui fut depuis gouverneur de Château-Renard.

(1) En Touraine, chef-lieu d'une belle baronnie appartenant à la maison de la Trémoille.

Thouars pour me rapporter des nouvelles de tous mes chers enfants. Que je plains cette pauvre femme (2) ! Mon Dieu, que ne voudrois-je point apporter de ce qui seroit en ma puissance pour son soulagement, car je connois ses appréhensions que je crois qui ne sont pas petites, et certes ce n'est pas sans sujet. M. de La Trémoille m'a mandé que vous la deviez aller voir ; M. de Bouillon me l'a mandé aussi. Je m'assure que ce lui sera une souveraine consolation que votre présence. Vous croyez bien que ces affaires-là me donnent bien de la peine. J'en ai eu beaucoup lorsque j'étois sur les lieux où j'en savois plus de nouvelles qu'ici ; à cette heure que j'en sais moins, cela redouble ma peine. Le meilleur remède est le temps, la patience et l'humilité de M. de Bouillon. Mon opinion et celle de tous ceux de deçà est telle, et que s'il en recherche d'autres, il ruinera plus ses affaires qu'il ne les avancera.

Je vous envoie à ce coup des lettres de vos frères. Certes il ne se peut rien voir de plus paresseux à écrire qu'ils sont, et demeurent toujours en ces belles maximes : qu'il n'y a rien au monde de plus inutile ; que vous savez bien qu'ils vous aiment et qu'ils sont à votre service ; que c'est tout ce que vous peuvent représenter leurs lettres. Ils me font mourir quand ils se mettent sur ces opiniâtretés-là, que vous connoissez, car il n'y a raison qui les puisse vaincre. Et notez que monsieur mon fils est un vrai singe de son frère, car il a si bien composé ses humeurs selon les siennes, que c'est une même chose. Nous vous souhaitons bien souvent ici, ou nous trois sautés auprès de vous. Vous êtes fort aimée en votre bon pays, et se plaît-on extrêmement à ouïr dire combien vous êtes heureuse en mariage.

M. de Barneveldt (3) a marié ces jours passés sa jeune fille au S[r] Vandermyle (4), que vous avez vu étudiant à Leyde (5),

(2) La duchesse de Bouillon, dont le mari, accusé de conspiration contre Henri IV, venait de sortir de France.

(3) Jean d'Olden Barneveldt, grand pensionnaire de Hollande. Jamais homme, dit Aubéry du Maurier (*Mémoires de Hollande*), ne fut si sage ni si vertueux.

(4) Corneille Vander Myle, qui fut ambassadeur des Pays-Bas à Venise, puis en France, et curateur de l'université de Leyde.

(5) Où elle avait séjourné avec la princesse d'Orange, lorsque *le petit frère* suivait aussi les cours de l'université.

qui est un fort honnête jeune homme. Nous y avons été, trois jours durant, tous les soirs en festin. Cela s'appelle cinq heures à table, et puis le bal où votre aîné (6) triompha de danser toutes sortes de danses, pour me montrer qu'il n'a rien oublié; mais mon fils ne danse plus rien que des allemandes. Vous n'avez jamais rien vu tant sur la gravité : je pense qu'il a appris cela en la Germanie.

Votre aîné se tient toujours à ses amours accoutumées et ne change point. Sa dame a acheté ici une jolie maison où elle est, à ce que l'on dit, fort proprement accommodée, fort bien en point. Elle se tient là avec ses deux petits enfants, que l'on dit être fort beaux. Elle ne va en nulle compagnie; et encore que cela soit su de tout le monde, qui veut faire plaisir à votre fille (7), faut ignorer et ne lui en parler point. Pour moi je ne lui en ai pas encore ouvert la bouche.

J'ai fort essayé de faire la paix de votre sœur (8) avec lui. « Je m'assure fort ne lui vouloir aucun mal, mais de la voir « cela ne serviroit de rien, ce dit-il, et beaucoup moins son « mari. » Ils se tiennent toujours à Delft (9), et me viennent quelquefois voir, et leurs deux petits enfants, qui sont bien jolis. Ils ont perdu leur dernière petite fille, que la nourrice étouffa au berceau. Votre sœur est encore prête d'accoucher.

La comtesse de Solms (10) ne bouge de son logis, presque toujours malade, de façon que ma solitude n'est guère interrompue par les dames qui sont ici. Je fais faire force ouvrages et ne me vais guère promener, de façon que mon cabinet, que vous connoissez, et moi nous tenons bonne compagnie. Je crains que vos frères ne me la tiendront plus guère, car l'ennemi a pris par surprise, depuis quatre jours, le château de

(6) Maurice de Nassau, dont l'ingratitude et l'ambition firent périr Barneveldt sur l'échafaud, le 13 mai 1619. Il mourut célibataire, mais eut plusieurs fils de *la dame de Mechelen* (V. Moréri, VII, 934).

(7) Probablement une filleule de Madame de la Trémoille, car sa fille n'alla en Hollande qu'en 1608.

(8) La princesse de Portugal.

(9) Ville de Hollande, où Guillaume le Taciturne était mort assassiné, le 10 juillet 1584.

(10) Elisabeth de Nassau-Dillembourg, veuve de Conrad de Solms, morte le 8 novembre 1603. Ce fut avec leur petite-fille, Amélie, que le fils de la princesse d'Orange se maria, en 1625.

Wactendon, en Gueldre. La ville tient contre, et [je] crois qu'ils iront pour la secourir et reprendre ledit château, de façon que me voici au commencement de mes appréhensions. Je vous fais faire des portraits, mais je vous supplie aussi que j'aie le vôtre et celui de M. de la Trémoille. Celui de mon petit mignon tient le plus beau lieu de mon cabinet, et vous, ma mignonne, la plus belle place en mon âme.

Encore faut-il que je vous dise un mot du comte d'Egmont (11). Il est plus fou qu'il ne fut jamais. Il s'est proposé un voyage aux Indes, là où il dit qu'il sera reçu roi, a fait déjà toutes les lois de son royaume, donné toutes les charges et offices. Il ne lui manque qu'une femme. Sans vanité, si j'y voulois entendre, je crois bien que je serois la première refusante ce beau royaume imaginaire. Je lui ai proposé M[lle] de Guise. Il m'a priée d'en faire sonder sa volonté, à quoi je me suis obligée; mais il aimeroit encore mieux la petite Anne de Rohan (12). Je lui ai promis d'en écrire aussi, car il veut avoir plusieurs cordes en son arc. Il y a de la pitié en cet homme.

En voilà assez pour une fois. Il faut finir avec mon papier.

25. — *De La Haye*, 15 *mars* 1603.

Ma chère fille, je vous ai écrit fort amplement depuis peu de jours par un homme de l'Ile-Bouchard, qui s'y en retournoit, étant venu ici pour chercher quelque soldat, qu'il a trouvé mort. Il me promit vous porter incontinent mes lettres à Thouars, mais on me mande de Paris que vous êtes auprès de M[me] de Bouillon; et estimant que vous y pourriez être encore lorsque ce laquais y arrivera, j'ai mis cette lettre au hasard, qui vous apprendra que, Dieu merci, je suis hors de l'appréhension en laquelle j'étois lors de mon autre lettre, car vos frères ne vont point à Wactendon, ayant eu nouvelles hier,

(11) Lamoral II, fils de Lamoral I[er], comte d'Egmont, que le duc d'Albe avait fait décapiter en 1568.

(12) La plus jeune des filles de Catherine de Parthenay, que Louise de Colligny désirait ardemment faire épouser à son fils, comme on le verra plus loin.

comme ils vouloient partir, que la ville a repris le château, dont je suis extrêmement aise, car ce petit voyage-là me donnoit bien de l'appréhension. J'envoie, ma fille, ce porteur exprès pour me rapporter des nouvelles de Mme de Bouillon. Je la crois à cette heure accouchée, et ne doute point que ce ne lui ait été infini contentement de vous avoir près d'elle, et à vous de lui pouvoir apporter quelque soulagement en toutes ses peines, que je crois n'être pas petites.

Hélas ! voilà qu'en écrivant ceci j'apprends la mort de la pauvre Mme de Retz (1), qui me fait tomber la plume de la main, car certes j'en ai un si extrême regret que mon cœur en est plus qu'outré de douleur, car je l'aimois plus qu'une sœur, et je sais que j'étois aimée et chérie d'elle tout ce qui se peut aimer et chérir au monde. Permettez-moi que je finisse pour donner lieu à ma douleur, et me croyez toute à votre service.

A La Haye, ce 15 mars.

26. — *De La Haye, fin d'avril* 1603.

Ma chère fille, j'eus hier le bonheur de recevoir une de vos lettres, du 2 de ce mois, par lesquelles j'appris plus particulièrement que je ne le savois les tristes nouvelles de l'affliction nouvellement survenue à la pauvre Mme de Bouillon. Je la savois un jour auparavant par des lettres de Mme l'Electrice (1) et de votre sœur d'Orange. Mon Dieu que je plains cette pauvre créature, car il semble que toutes sortes de maux la poursuivent. Ça été un grand heur que vous avez été auprès d'elle en cette affliction, car je m'assure que vous aurez été cause qu'elle l'aura bien plus doucement supportée qu'elle n'eût fait

(1) Le P. Anselme s'est trompé en datant sa mort de l'année 1604. Dans le Dictionnaire de Moréri, on l'a corrigé en imprimant 1603.

(1) Louise-Julienne de Nassau, l'aînée des sœurs germaines de Madame de la Trémoille, mariée, en 1593, avec Frédéric IV, électeur-palatin, et qui avait emmené avec elle sa plus jeune sœur Amélie, qu'on appelait Mademoiselle d'Orange. Les autres filles de Charlotte de Bourbon-Montpensier étaient, outre Mesdames de Bouillon et de la Trémoille : Catherine-Belgie, mariée au comte de Hanau, et Flandrine, religieuse à Sainte-Croix de Poitiers.

étant seule. On me mande que M. de Bouillon l'a passé avec une constance admirable, bien que l'on voie qu'il en a très-vif ressentiment. Certes Dieu l'exerce en beaucoup de façons. Veuille sa divine bonté lui donner les consolations nécessaires.

Nous avons ici deux conseillers de M. [l'Electeur] et de Mme l'Electrice, envoyés pour aviser aux affaires qu'elle et toutes mesdames ses sœurs — dont je crois que vous avez quelque pouvoir sur une — ont avec la maison mortuaire de feu monsieur votre père. Demain ils doivent faire leurs propositions au conseil de votre aîné. Aujourd'hui je les ai traités, où mon fils leur a fait paroître qu'il n'avoit pas mal profité en Allemagne. Je crois qu'il sera à cette heure l'ambassadeur ordinaire de l'Etat, car il est prêt à partir pour une très-belle légation, dont Messieurs les Etats l'ont choisi pour chef. C'est pour aller trouver le nouveau roi d'Angleterre (2). Cette charge lui eût été fort agréable en hiver; mais à cette heure il a bien fallu capituler pour l'y faire résoudre, parce qu'il craint que son frère ne se mette en campagne en son absence; mais on lui a promis qu'en ce cas il laissera l'ambassade, quand elle ne seroit pas achevée, pour le venir trouver.

M. [le comte] et Mme la comtesse de Hohenlohe sont à Delft. Ils me vinrent voir hier. Votre sœur est si engraissée qu'elle est toute ronde. Elle a avec elle la petite fille de la femme de votre cousin le comte Louis (3), qui est une petite fille de six ans, bien jolie. Votre dit cousin fait bien de l'homme marié : il est si sage à cette heure que c'est tout un autre homme que vous n'avez vu. Le petit comte Ernest est toujours lui-même. Les conseillers de M. l'Electeur m'ont dit que l'on parle d'un mariage pour votre sœur d'un prince polonois, dont ils disent beaucoup de bien. Il est allé en France et doit repasser par ici. Mme l'Electrice me le recommande fort. Quand je l'aurai vu, je vous en manderai ce qu'il m'en semble.

Voilà tout ce que je vous puis dire, pour cette heure, de tous les vôtres de deçà. J'attends un laquais que j'ai envoyé il y a plus d'un mois pour avoir des nouvelles de Mme de

(2) Jacques Ier, qui avait succédé à la reine Elisabeth le 3 avril précédent. L'ambassade des Pays-Bas arriva à Londres vers le 1er juin.

(3) Louis II de Nassau-Sarbruck, marié avec Anne-Marie de Hesse.

Bouillon. Je ferai, s'il est possible, que votre aîné l'enverra visiter sur cette nouvelle affliction (4). Il a envoyé depuis peu de jours vers M. de Bouillon. C'est Goost qui a eu cette commission, ne s'en étant point trouvé de plus propre que lui. Les affaires d'Ostende sont empirées depuis peu de jours, par la surprise qu'a faite l'ennemi de quelques forts qui étoient dehors. Le porteur vous en dira plus de particularités, et mon bon et cher enfant m'excusera si je ne lui écris point, car certes j'ai fait cette lettre avec mille peines, pour un mal de tête extrême que j'ai depuis quelques jours, à quoi tous les remèdes que j'y apporte ne m'ont encore apporté guère de soulagement. Hier on me tira plus d'une livre de sang, et si je ne m'en trouve pas mieux et ai avec cela une douleur au jarret qui me fait extrêmement appréhender de devenir boiteuse; seroit bien pour ressembler du tout à Marquet (5). Dites [à] votre bon et cher qu'il se garde bien de penser que ce soit le mois de mars qui m'apporte ces incommodités. Je m'assure qu'il aura bien regretté aussi M[me] de Retz. Je viens de recevoir force lettres de Paris, par lesquelles on me mande que depuis cette mort tout y est si triste qu'il semble qu'il n'y ait plus de bonne compagnie. On me [donne] tout plein d'autres petites nouvelles, de quoi je l'entretiendrois si ma mauvaise tête ne me contraignoit de finir, en baisant en imagination et le père et la mère et tous les enfants ; mais particulièrement le mignon des mignons.

Il faut, ma fille, que vous me donniez une de vos filles (6).

27. — *De La Haye, fin de* 1603 *ou commencement de* 1604.

Ma fille (1), j'ai été priée par M[me] de Lisconel, qui est une fort honnête femme et de bon lieu, et qui honore extrêmement M. de la Trémoille, de vous faire une requête pour elle, qui

(4) La mort de l'enfant dont elle venait d'accoucher.
(5) Général hollandais qui s'était distingué à la défense d'Ostende.
(6) Charlotte, qui avait eu pour marraine sa tante paternelle, la princesse de Condé; et Elisabeth, tenue au baptême par sa tante maternelle, la duchesse de Bouillon. Celle-ci, qui était née infirme, mourut à la fin de novembre 1604, un mois environ après son père.
(1) Ce billet doit avoir été ajouté à une lettre non retrouvée.

est qu'elle vous supplie d'accorder à un petit-fils qu'elle a la place de premier page de M. le prince de Talmont (2). Je vous en supplie, ma fille, de tout mon cœur, et m'assure que vous ne vous repentirez point d'avoir obligé une si honnête femme. Faites m'en réponse, s'il vous plaît, afin qu'elle voie que je me suis souvenue de la prière qu'elle m'en a faite.

28. — *De Paris*, 31 *décembre* 1605.

Ma chère fille, si je puis recevoir consolation en l'extrême perte que je fais, avec ma maison, en la personne de feu mon pauvre neveu M. le comte de Laval (1), ce ne peut être que de voir tomber cette illustre maison, dont je suis sortie par ma mère, ès mains d'une autre que je tiens pour mienne et à laquelle je suis si étroitement liée, et de parenté et d'amitié et de toutes sortes de devoirs, que je ne pense avoir fait perte qu'en la personne. Il est besoin que vous donniez ordre de bonne heure à recueillir cette belle et grande succession ; et crois que la première chose que vous devez faire c'est d'écrire au Roi, pour le supplier de vous commander comment il plaît à Sa Majesté que vous vous gouverniez en cette affaire. Il y a ici M. de Montmartin (2) qui a toujours été très-affectionné à la maison de Laval, et qui en entend fort bien les affaires pour en être un des principaux vassaux. Il m'a promis, si le Roi le trouve bon, de vous aller trouver dans peu de jours et vous faire entendre infinies choses dont il est besoin que vous soyez instruite. Je vous réponds de son affection, fidélité et dexté-

(2) En Bas-Poitou. Donné, depuis la fin du XV[e] siècle, aux aînés de la maison de la Trémoille, ce titre fut bientôt remplacé par celui de prince de Tarente. Le puîné, Frédéric, fut, en 1605, appelé comte de Laval.

(1) Guy de Colligny, petit-fils de François d'Andelot, oncle de la princesse d'Orange, venait de mourir célibataire. Il était comte de Laval du chef de son aïeule Catherine (fille aînée de Guy XVI). La puînée, Anne de Laval, avait épousé le bisaïeul des mineurs de la Trémoille. Pour le partage de cette succession, voir l'édition française de l'*Histoire générale* du président de Thou (Londres, 1734), vol. XIV, p. 414 et suiv.

(2) Jean Du Matz, seigneur de Terchant et de Montmartin, dont on a publié les Mémoires.

rité pour vous bien servir. Feu mon cousin de Laval, père du dernier mort, lui avoit donné la capitainerie de Vitré, dont il a joui par longues années ; depuis M[me] de Fervaques (3) [la] lui a ôtée sans aucune récompense. Son désir seroit qu'il vous plût l'honorer de la même charge ; et je vous en supplie de tout mon cœur, sous l'assurance que j'ai que vous en serez fort fidèlement et fort bien servie. Je vous avois envoyé ces jours passés une lettre de M[me] de Fervaques pour une petite affaire, mais vous en aurez bien à cette heure de plus grandes à démêler ensemble. Il faut bien vous évertuer à cette heure, afin que Dieu vous donne et santé et dextérité pour bien conduire le surcroît des grandes affaires qui vous viennent en cette grande succession. Or je prie Dieu, ma chère fille, qu'il vous ait en sa très-sainte garde.

A Paris, ce dernier jour de l'an.

Vous avez de belles étrennes pour le commencement d'année (4).

29. — *De Paris*, 2 *janvier* 1606.

Ma chère fille, puisque c'est le S[r] de Bourron qui vous porte cette lettre, il vous rendra si bon compte de ce qui se passe ici qu'il n'est point besoin que j'en emplisse ce papier. Seulement je vous dirai que vous y êtes attendue en bonne dévotion et que je crois qu'il est besoin, pour vos affaires, que vous y soyez bientôt, car M. de Fervaques, à ce que l'on dit — car c'est celui que je ne vois point — se prépare bien au combat. Il est tous les jours avec ma belle-sœur, laquelle je vois aussi peu que de coutume. Mon frère et lui ont rompu, car c'étoit son intention, lorsqu'ils traitèrent ensemble, d'avoir de l'argent dans peu de temps, et celle de M. de Fervaques, tout au

(3) Dont il avait été le premier mari.
(4) M. de Superville écrivait de La Rochelle, le 15 janvier 1606, à Scaliger, qui habitait Leyde : « Vous ne sauriez croire combien tout ce pays Réformé est aise de la grande succession qu'ont eu MM. de la Trémoille, par la mort de M. de Laval. »

contraire, comme il l'a bien montré ; de façon que mon frère me vient de céder son droit, et en venons de passer un petit contrat que M. Robert a minuté.

Le S[r] de Bourron vous dira l'avis que tous vos amis vous donnent pour le regard de vos enfants, les amenant ici, comme je crois que vous les y devez amener y venant pour y demeurer longtemps, comme il ne se peut autrement; et me semble que vous pouvez bien avoir ici votre fille sans la mener à la cour qu'une fois, pour faire la révérence à la Reine, et cette fois chacun lui fera tant de caresses qu'elle n'aura point loisir de s'asseoir (1), de façon que cela ne portera nul préjudice à ce que vous pourrez obtenir en une autre saison qu'elle sera plus grande. Car en ce petit âge où elle est, chacun juge que vous ne devez pas vous attacher bien fort à demander une chose que vous auriez grand'peine à obtenir si vous ne montriez des preuves bien certaines que cela ait été, car on ne s'arrêtera pas sur des ouï-dire; et de vous mettre au hasard d'être refusée, c'est chose qu'il semble que vous ne devez pas faire.

Je suis encore incertaine si votre frère viendra ou non, car le vent a toujours été si contraire, depuis le passage de M. de Buzanval, qu'il n'est rien venu depuis lui. Je vous envoie une boîte de tablettes que M[me] la Garde des Sceaux (2) m'a donnée pour vous envoyer. Elle dit que c'est son apothicaire qui en a la recette, lequel elle ne m'a jamais voulu nommer, et dit que toutes les fois que vous en voudrez avoir qu'elle vous en enverra ; mais j'ai dit au S[r] de Bourron qu'il demande la recette à M. de la Violette (3). Pour de cette étoffe pour une robe, j'en ai vu plusieurs pièces, mais toutes si chères que je n'en ai pas voulu prendre ; aussi que l'on m'a dit que c'est à Tours où elle se fait, et que Bourron passant par là en pourra voir et

(1) Il s'agissait d'obtenir pour Charlotte le *tabouret* au cercle de la reine, et il lui fut accordé, comme on le verra dans la lettre 32[e].

(2) Claude Prudhomme, femme de Nicolas Brulart, marquis de Sillery.

(3) L'un des médecins du roi. Son confrère Superville, dans une lettre écrite de La Rochelle, le 24 mai 1600, à Scaliger, en fait l'éloge suivant : « M. de la Violette, grand médecin en la nouvelle et vieille médecine, Gascon, fait merveilles. »

vous dire le prix, et que de jour à autre [vous] vous en ferez apporter. J'attends les gants que l'on m'a promis de faire pour mon petit mignon; s'ils sont faits, le S[r] de Bourron les portera.

Leurs Majestés sont à Saint-Germain. La Reine n'a avec elle que M[mes] les princesses de Condé et de Conti. M[me] de Montpensier avoit été mandée pour y aller, et moi commandée pour l'y accompagner, mais nous avons si bien fait jusqu'ici que nous sommes exemptées de cette petite corvée. Et je crois qu'aujourd'hui toute la cour va à Vigny, chez M. l'Amiral, et que de là tout reviendra ici; qui sera un fort grand plaisir, car c'est une peine extrême d'aller à cette heure par les champs. Voilà Bourron qui vient demander mes lettres. Je finis donc en vous embrassant, et toute la petite troupe, de tout mon cœur, et vous conjurant d'aimer toujours votre maman.

A Paris, ce second jour de l'an.

30. — *De Paris*, 25 *décembre* 1606.

Chère fille, vous pouvez croire que j'ai reçu un extrême contentement de vous savoir heureusement arrivée chez vous (1), et que vous y avez trouvé toute votre petite famille

(1) La reproduction textuelle de la lettre suivante, écrite pendant l'absence de Madame de la Trémoille, prouvera que l'orthographe de la princesse d'Orange, quoique peu défectueuse, devait être rectifiée.

« A Monsieur, Monsieur de la Trimouille, duc de Touars.

« Mon beau petit fils, cependant que j'estois a Paris, j'avois ce contentement d'ouyr souvent de voz nouvelles, par le moyen de Madame de la Trimouille, ma fille. Lorsqu'elle en est partie pour aler boyre des eaux de Spa, je suis partie aussy pour m'en venir en Beauce, en une maison si sequestrée du monde que je n'en oy point parler qu'au pris que j'en envoye aprendre des nouvelles. Et desirant sçavoir des vostres, et de vostre frere et seur, je vous despesche ce laqués pour vous prier m'en faire part, et de celle que vous avés eue de Madame de la Trémouille et quant elle vous parle de son retour. Pour moy je ne feray plus guere de sejour icy; mais et icy et partout ou je seray jamais, ce sera toujours avec resolution de vous fayre service de tout ce qui sera en ma puissance, et à mon autre petit-fils et fille. Mais conme a l'ayné je vous parle pour tous trois et vous embrasse tous trois en ymagination, vous priant de m'aymer conme estant vostre très affectionnée mere a vous fayre service.

« Louyse de Colligny.

« De Lyerville, ce 25 d'oust. »

en bonne santé. Je vous ai mandé notre retour en cette ville; à cette heure je vous manderai comme Mons[r] votre frère (2) et madame sa femme en partirent vendredi après dîner. M[me] la Princesse, M. le Prince, M[me] de Fontaines et moi l'accompagnâmes jusqu'au pont de Charenton. Ce fut des pleurs incroyables que ceux de M. le Prince et de madame sa sœur; j'entends qu'elle en fut malade à la couchée. J'ai bonne opinion qu'elle n'est pas prête de revenir à Paris. M. de Buzanval arriva hier soir, qui m'assure que votre cadet lui dit en partant qu'il seroit ici aussitôt que lui, de façon que je l'attends au premier vent, si autre chose n'arrive qui le retienne; car je ne serai point assurée qu'il vienne qu'il n'ait passé la mer. Je vous en avertirai soudain qu'il sera ici.

Vous savez que M. le maréchal de Fervaques est en cette ville. Je ne l'ai point vu, mais on m'a dit que M[me] de Fervaques y doit venir quand elle saura que vous devrez vous y rendre, et qu'elle est toute disposée à accorder, si vous voulez y entendre.

Je vous ai déjà mandé la réponse que me fit le Roi sur l'affaire de votre fille, qui se rapporte à celle que vous fit la Reine : de façon que c'est à vous à faire vos preuves, comme font les chevaliers du Saint-Esprit, car si cela a été on ne vous le peut refuser sans vous faire tort. Avisez donc toutes les preuves que vous en pourrez faire paroître, et nous en avertissant nous en ferons bien notre profit. Vous êtes aimée et honorée en cette cour (3) et ne devez point douter que faisant paroître que ce que vous demandez a été, que vous n'y soyez favorisée.

(2) Philippe-Guillaume de Nassau, fils aîné du Taciturne, prisonnier du roi d'Espagne pendant près de trente ans, venait d'épouser à Fontainebleau, le 23 novembre, Eléonor de Bourbon-Condé, nièce de Madame de la Trémoille, avec laquelle il partait pour prendre possession de sa principauté d'Orange.

(3) En annonçant la mort du comte de Laval, M. de Loménie énumérait au Roi les grosses sommes qui devaient lui revenir, pour les rachats des terres du défunt. Henri IV l'interrompit en ces termes : « Non, Loménie, je veux que M[me] de la Trémoille ait ceux qui appartiennent à ses enfants. Cela lui aidera bien pour acquitter leurs dettes (300,000 *écus*), car elle le saura bien ménager, et c'est une bonne femme. Je voudrois bien que M[me] de Bouillon lui ressemblât; elle disposeroit mieux son mari à faire ce qu'il doit qu'elle ne fait. » Lettre de G. de Bourron, 22 janvier 1605.

Je ne vous ai point encore envoyé de cette étoffe pour faire une robe, parce que l'on n'en trouve point à si bon marché que l'a eue la comtesse de Château-Vilain (4). Jeudi on m'en doit encore faire apporter, de façon que j'espère qu'àprès ces fêtes, qui sera à cette heure-là, nous barguignerons tant que si nous ne l'avons à si bon marché il ne s'en faudra guère. Vous aurez aussi des gants pour notre petit mignon. Je vous prie, ma fille, de dire au S[r] Chauveau que je désire savoir quelle réponse a faite celui à qui il a donné la déclaration de ma terre (5). J'ai la cervelle si troublée des propos que me vient de tenir M. de B. (6) sur les affaires de votre bon pays, que je n'en dormirai de la nuit; et faut que je finisse en vous baisant les mains.

A Paris, ce jour de Noël.

(*La fin au prochain numéro.*)

BIBLIOGRAPHIE

L'Eglise réformée française de Copenhague. Notice par M. Clément. Copenhague, 1870, in-8.

Un intérêt tout particulier s'attache à l'histoire des Eglises du Refuge. Constituées une à une, dans l'exil, à l'heure brûlante de la persécution, elles représentèrent longtemps, au sein des nations protestantes, la foi austère et l'héroïque constance des huguenots. Aujourd'hui la plupart de ces foyers se sont éteints, ou, par une marche naturelle, ils ont uni leurs forces et leurs destinées à celles des Eglises qui les avaient fraternellement accueillies. Cette fusion n'est cependant pas effectuée partout, et l'Eglise réformée française de Copenhague est une de celles où, de nos jours encore, se perpétuent les souvenirs de la révocation de l'édit de Nantes. Nous empruntons les détails qui vont suivre à la courte mais instructive Notice publiée, l'an dernier, par M. le mar-

(4) N. d'Atri, très-noble et pauvre italienne, avait épousé le partisan Ludovic Adjaceto, après qu'il eut acquis le comté de Château-Vilain.

(5) Il s'agit de la description authentique du domaine de Lierville. que la princesse d'Orange voulait vendre. V. lettre 32.

(6) Probablement Beaumont.

guillier Clément. Des monographies comme la sienne rendent de véritables services en précisant des faits et en rappelant des noms que l'on chercherait difficilement ailleurs.

C'est à la reine Charlotte-Amélie, princesse de Hesse, épouse de Christian V, et nièce de la princesse de Tarente, que les réfugiés durent de pouvoir s'établir en Danemark. L'intolérance luthérienne, il est pénible de le constater, leur opposa d'abord une vive résistance (1). La reine, élevée dans la communion réformée, ne se laissa pas décourager par les obstacles, obtint du roi, par deux actes, en date du 3 janvier et du 11 avril de la mémorable année 1685, les priviléges les plus étendus en faveur des « réformés, » soit Français, soit Allemands, soit Hollandais, établis à Copenhague ou qui viendraient s'y établir. Aujourd'hui ces priviléges sont devenus inutiles, la Constitution actuelle ayant introduit une entière liberté religieuse.

A la fin de l'année 1685, le culte fut organisé dans une maison particulière, sous la présidence de MM. Philippe Mesnard et Jean de la Placette pour les Français, de MM. Musculus et Rœne pour les Allemands. Cette union des deux communautés n'a jamais été détruite, quoique chacune ait conservé sa direction particulière : un même temple, construit de 1688 à 1689, servit aux deux troupeaux, et le règlement, rédigé par la reine elle-même, peu de temps avant sa mort, pourvoit avec le soin le plus scrupuleux au maintien de cette propriété et de cette organisation communes. La pieuse princesse, qui avait largement contribué à l'érection du sanctuaire et des maisons pastorales, choisit elle-même les ministres, et s'efforça d'attirer à Copenhague de nouveaux réfugiés. Parmi ces derniers, mentionnons les douze *confesseuses* qu'elle parvint à faire délivrer des couvents où on les retenait captives et auxquelles elle assura des pensions ou un sort. Par un testament en neuf articles, daté d'Oldenbourg, 13 septembre 1713, la reine rappelle et confirme ses donations, veille à la sûreté des capitaux destinés à l'entretien des ministres et placés par elle en pays étranger, et décide qu'en cas d'extinction de la double communauté, les droits et propriétés seront reversibles au Consistoire français de Cassel.

Le terrible incendie qui ravagea la ville de Copenhague en 1728, détruisit le temple réformé; les collectes à l'étranger permirent de le réédifier et de le rouvrir au bout de trois ans. Il peut contenir de sept à huit cents personnes. L'auteur n'indique pas, même approximativement, à combien s'élevait la communauté primitive. La peste de 1711 emporta quarante et un des membres. Un siècle plus tard, en 1812, le nombre de deux pasteurs pour chaque branche fut diminué de moitié. En 1870, la communauté française comptait 126 membres, y compris les enfants non confirmés ; il ne reste presque plus de descendants des premiers réfugiés.

(1) Voir à ce sujet le livre VII de l'*Histoire des Réfugiés*, par Ch. Weiss.

La monographie de M. Clément renferme plusieurs listes de ces familles primitives et quelques intéressantes notices biographiques. Nous y voyons que, de 1688 à 1869, l'Eglise française a été desservie par dix-sept pasteurs; mais nous n'insisterons ici que sur les renseignements qui ne se trouvent pas déjà dans la *France protestante* de MM. Haag (1).

1. *Philippe Mesnard.* 1685-1689.

2. *Jean la Placette*, 1686-1711.

3. *Th. le Blanc.* 1699-1709. Il avait le titre de chapelain de la reine. N'ayant pas voulu prêter le serment exigé des fonctionnaires ecclésiastiques, il retourna desservir l'église française d'Altona et y mourut le 30 juin 1726.

4. *Pierre de Saint-Ferréol du Mas* (*) de Provence. 1705-1711. Appelé à Copenhague en qualité de suffragant, refuse également de prêter le serment, comme attentatoire aux droits et la conscience; pasteur à Altona de 1711 à 1714.

5. *David de la Tour d'Aliès* (*). 1709-1711. D'une famille noble de Guyenne, fils du baron de Caussade, réfugié à Genève, puis en Hollande où il fut consacré par le Synode d'Amsterdam en 1704. Il exerça d'abord le ministère à Delft, ensuite à Copenhague où il succomba à la peste.

6. *Daniel de Loches* (*), de la Brille en Flandre. 1709-1711. Il retourna occuper la place de pasteur dans son lieu de naissance.

7. *Paul Eyraud*, dit *Hérault*. 1712-1743. D'une famille originaire du Dauphiné, mais né et élevé à Genève, chapelain d'ambassade de François le Fort, ministre de Pierre le Grand; ensuite, pendant dix-sept ans, pasteur à Wezel avant d'être appelé à Copenhague où il termina une existence bien remplie.

8. *J.-Jacques Martin.* 1713-1720. Fils du célèbre David Martin. Il avait d'abord été pasteur de l'Eglise de Ham; de 1720 à 1728 il fut chargé d'organiser la nouvelle colonie de Frédéricia, dans le Jutland, et il passa les deux dernières années de sa vie dans celle de Holtzapfel, près de Coblentz (2).

9. *J.-Ferd. Mourier* (*). 1721-1754. Né à Rolle, en Suisse, de parents réfugiés, avait reçu l'imposition des mains à Lausanne.

10. *P.-Paul Eyraud.* 1743-1783. Fils du pasteur auquel il succéda; né à Copenhague, ordonné à Genève.

11. *F. Moïse Mourier.* 1748-1786. Fils du pasteur auquel il succéda; né à Copenhague, ordonné à Lausanne; il avait épousé la fille de l'amiral de Fontenai.

(1) Les noms marqués d'une astérique ne figurent pas dans la *France protestante.*

(2) M. Clément demande si ce ne serait pas là ce troisième fils du pasteur de Castres, dont MM. Haag ignoraient le nom. Le fait est mis hors de doute par l'affirmation positive de M. le pasteur J.-M. Dalgas, dans sa notice très-complète publiée à Copenhague, en 1797, sous le titre de : *Tableau historique de la colonie de Frédéricia.* (Bibl. du Prot. français.)

12. *Jean Broca*, 1780-1793, qui après avoir été emprisonné à Meaux comme ministre protestant (voir Haag), obtint son élargissement, prêcha pendant six mois à Londres, deux ans à Amsterdam, passa en Espagne, puis retourna en France, et, en 1780, s'établit à Copenhague où il épousa la fille du pasteur Eyraud.

13. *Mourier*. 1786-1831. — 14. *Jean Monod*. 1794-1808. — 15. *Vien*. — 16. *Raffard*.— 17. *Krayenbuhl*.

En Danemark, comme dans le Brandebourg et en Hollande, les réfugiés appartenaient aux diverses classes de la société. On trouve dans leurs rangs des gentilshommes qui prirent du service dans les armées de terre et de mer ou furent attachés à la cour par des charges honorifiques, et des marchands et ouvriers qui apportèrent au pays le secret d'industries qui lui avaient manqué jusque-là. Il est regrettable que l'auteur nous laisse sans renseignements sur l'influence exercée par l'immigration; de même, parmi les noms que nous relevons dans ses listes, il en est plusieurs sur lesquels on aimerait à posséder quelques détails plus circonstanciés. Les corps de métiers les plus abondamment représentés, sont les tapissiers, tailleurs, perruquiers, orfévres, horlogers, passementiers, faiseurs de peignes, cuisiniers, ouvriers en soie, faiseur de crépons; quelques drapiers, couteliers, fabricants de glaces, de bas, de rubans, de chapeaux. Il y a deux libraires, trois médecins, Honoré Bonneire de Paris, Desquilat, Antoine Jean; un docteur en droit, maître de langues, d'Apzac les Junies; deux peintres, Agar et de Villars; un pasteur sans fonctions, M. de Bois-Clair.

M. Weiss rappelle qu'une ordonnance de Louis XIV permit à ceux de ses sujets qui avaient quitté la France après la révocation, et qui entraient dans l'armée du roi de Danemark, de jouir de la moitié des revenus de leurs biens; il espérait ainsi les détacher du service de Guillaume d'Orange et les éloigner du voisinage de ses propres Etats. Nous rencontrons en effet, sur les listes d'officiers, les noms suivants : De la Rochefoucauld, comte de Roye, feld-maréchal, commandant en chef de toutes les troupes danoises; marquis de Bussière, capitaine de cavalerie; marquis Susannel de la Forest, général major; de Sagnols, colonel; de Cheuses, lieutenant-colonel, et MM d'Escorbiac, Formont de la Forêt, de la Savrie, de Montclus, de Chevry, de la Gattodière, des Loges, d'Antichon, d'Aprimont, de Buy, de la Primaudaye, de la Botardière. Dans la marine : Le Cercler de la Monerie, Lalouhé du Perron, de Laval, Lesage, de Fontenay, son fils le commandeur Benjamin de Fontenay et leurs descendants Frédéric et Charles-Frédéric, parvenus tous deux au grade élevé d'amiral. Citons encore le conseiller d'Etat Richier de la Colombière, et les familles Mayer de la Garde, Bosc de la Calmette, et plus tard, de Dompierre de Jonquière.

M. Clément énumère trente-sept legs faits à l'Eglise réformée française. Deux des donateurs méritent une mention spéciale. *Jean Huguetais*, né en 1654, à Lyon, où son père était imprimeur-libraire, avait amassé de

grandes richesses dans la régie des finances. A la révocation il se fixa en Danemark, où il devint, au bout de peu d'années, baron d'Odyck, comte de Guldenstein et où il prit surtout à cœur les intérêts de la communauté réformée. Il avait eu à Paris un fils naturel, *Henri Desmercières*, nommé en 1720 chambellan du roi de Prusse, et auquel le gouvernement danois confia ensuite la direction de la banque et de la compagnie d'Afrique. Possesseur d'une très-grande fortune, anobli, comblé d'honneurs, Desmercières fut pendant vingt-cinq ans le membre le plus influent du Consistoire; il prit à sa charge l'éducation de douze enfants pauvres et légua une rente de 650 rixdalers pour l'entretien des orphelins, des ministres et du lecteur. Il mourut en 1778, à l'âge de quatre vingt-onze ans.

La famille de Connick, originaire de Hollande, établie à Copenhague depuis 1763, figure également au nombre des bienfaiteurs. M. Clément a jugé bon de passer entièrement sous silence les divisions qui agitèrent la communauté en l'année 1793, lors de la promulgation du règlement basé sur celui de la reine Charlotte-Amélie, dont l'existence au fond des archives avait été longtemps ignorée. Une violente opposition à ce règlement éclata au sein de la minorité consistoriale, et M. Frédéric de Connick s'en fit l'écho dans une brochure qui nous a été conservée. Imitons la réserve de l'auteur de la Notice et ne rappelons ces orages que pour féliciter l'Eglise de Copenhague de les avoir heureusement surmontés, et d'être sans doute de ce petit nombre de troupeaux du Refuge auxquels Dieu daignera permettre de célébrer bientôt le second jubilé séculaire de leur fondation. F. S.

VARIÉTÉS

FÊTE DE LA RÉFORMATION A LILLE.

Nous avons célébré la fête de la Réformation à Lille, le 1er novembre, par la dédicace d'un nouveau temple. C'était démontrer le mouvement en marchant; voyez le progrès par les faits! Il y a trois siècles, on traînait nos pères à la maison échevinale; la justice criminelle de la châtellenie se saisissait d'eux, de concert avec l'inquisiteur, et ils étaient bientôt condamnés et exécutés sur la place qui s'étendait devant la Bretesque. En dernier lieu, la maison échevinale était devenue le café Lalubie, maintenant entièrement rasé pour faire place à la rue de la Gare; il n'est pas plus question d'échevins que d'inquisiteurs. Lors du rétablissement des cultes, les protestants, que la persécution n'avait jamais extirpés de Lille, reçurent en don du gouvernement l'église des Bons-Fils ou Bons-Fieux, par décret du premier consul daté du 1er nivôse an XII. Ce modeste édifice a fini par gêner l'accroissement des bâtiments du

chemin de fer, et il a eu le sort de l'Hôtel des échevins ; il a été démoli, et il n'en reste plus trace que dans le souvenir de ceux qui l'ont fréquenté. Plus justes que le gouverneur et les échevins du temps jadis, l'Etat et la municipalité ont construit pour notre culte un temple deux fois plus grand, un presbytère, des écoles protestantes, qui à elles seules ont coûté 200,000 fr. Ce nouveau temple était inauguré le 1er novembre, et les magistrats du pays honoraient la dédicace de leur présence et de leurs paroles sympathiques. Une assemblée aussi nombreuse que possible, de ferventes prières, des chœurs harmonieux, les grandes doctrines et les nobles souvenirs de notre foi réformée éloquemment exposés dans deux services consécutifs, un splendide banquet et d'abondantes aumônes ont consacré ce jour de fête. En évoquant les souvenirs de la Réforme et de notre protestantisme français, nous avons eu le privilége de faire nous-même de l'histoire, et de marquer une date importante dans le développement de l'Eglise de Lille. Plaise à Dieu que nous sachions imiter la fidélité de nos pères, et obtenir de nouveaux gages de la miséricordieuse protection assurée aux disciples de Jésus-Christ!

Ch.-L. Frossard, *ancien pasteur de Lille.*

NÉCROLOGIE

M. LE PROFESSEUR DE FÉLICE

Au moment où les protestants français s'apprêtaient à célébrer la fête de la Réformation, nous recevions la douloureuse nouvelle de la mort de leur pieux historien, M. Guillaume de Félice, décédé à Lausanne le 23 octobre dernier, à l'âge de soixante-neuf ans. Nous rappellerons un autre jour les travaux qui ont rempli sa vie et honoré son nom. Nous ne pouvons que reproduire aujourd'hui le juste hommage placé en tête de *l'Espérance* du 7 novembre : « L'Eglise réformée de France est en deuil. M. le professeur de Félice, ancien pasteur et ancien doyen de la Faculté de théologie de Montauban, vient d'entrer dans son repos, à Lausanne, en Suisse, où il avait passé l'été. Le temps et divers détails nous manquent pour rappeler, dès aujourd'hui, tous les titres de cet éminent serviteur du Christ à la reconnaissance et à la vénération du protestantisme français. Mais ce que nous ne renverrons pas à une autre fois, c'est de dire avec quelle profonde sympathie nous nous associons aux regrets de sa famille, de ses amis et de ses anciens élèves. »

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1871.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Les t. I à IV de la 2e série du *Bulletin*, formant quatre beaux volumes de plus de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année 2e — 3e — 4e — 5e — 6e — 7e — 8e —	10 francs le volume.
9e année 10e —	20 francs le volume.
11e année 12e — 13e — 14e — 15e — 16e — 17e — 18e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1869) : 190 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1871.